



Bulletin d'information

Anciens ministres du culte
Anciens membres des congrégations

Association pour une retraite convenable

Siège social : 2 Chemin de l'Écluse, 25160 LABERGEMENT STE MARIE

Mai 2013

N°63

Directeur de publication

Michel BARBUT

Cotisations / dons : à l'adresse du trésorier, merci d'utiliser le formulaire de dernière page.

Sommaire

Éditorial	1
• Tableau de bord	2
Assemblée générale :	
• Rapport d'activités 2012	4
• Rapport financier 2012	17
• Budget prévisionnel 2013 ..	20
• Renouvellement du conseil d'administration	20
• Les orientations	24
Documents annexes :	
• Tableaux comptables	28
• Statistiques	30
• Impressions, témoignages, cris de révolte	32
• Commissions : s'inscrire	34
Actualité :	
• Retraites : réforme 2013	35
Et comme toujours :	
• Ils nous ont quittés	35
• Adhésion pour 2013	36

Sigles et acronymes (Cf. bas de P. 4).

Pour une meilleure lisibilité, nous avons adopté, sauf oubli, les nouvelles règles typographiques.

Si le sigle peut se prononcer comme un mot, on l'écrit comme un nom propre : Tass, Capa, Apsecc, Cavimac...

Si on doit épeler chaque lettre, on l'écrit en capitales : APRC, TGI, CPC...

L'AG comme si vous y étiez !

Ensemble, nous avons su préserver l'essentiel de ce qui fait notre force. Malgré les difficultés, notre unité et notre détermination restent inébranlables comme nous avons pu le vérifier lors de notre assemblée générale. Celle-ci a confié, à une petite équipe renouvelée, la mission de poursuivre nos objectifs avec constance et pugnacité. En nombre réduit, les administrateurs ont bien conscience qu'ils devront se serrer les coudes, s'entourer des conseils avisés des référents des commissions, le tout sous l'instigation et le soutien d'une coprésidence soucieuse de l'intérêt commun.

Ces deux jours se sont déroulés dans une ambiance conviviale et respectueuse qui a permis d'effectuer réflexions, propositions et travaux riches et sérieux.

À la lecture de ce bulletin s'ouvrent à vous, toute grandes, les portes de **l'AG comme si vous y étiez !** Alors entrez !

Vous apprécierez la masse du travail accompli tout au long de l'année écoulée. Qu'en soient remerciés, ici, tous les acteurs, administrateurs de l'ancien conseil, membres des commissions et chevilles ouvrières souvent anonymes et discrètes, qui nous ont permis d'arriver à bon port. Vous découvrirez l'ampleur et l'urgence de notre contribution à la réforme des retraites en cours. Vous entendrez le cri indigné de deux femmes, l'une nonagénaire déterminée face à l'attitude de l'institution Église, l'autre partie en procédure pour faire valoir ses droits, (4 trimestres validés pour 13 ans d'institution !). Vous verrez quels sont les convictions et les engagements des nouveaux administrateurs, les impressions ou les encouragements d'adhérents qui comptent sur l'APRC et sur vous en particulier.

Merci à toute l'équipe paloise pour le succès d'Izeste !
Vraiment un succès digeste et revitalisant !

Merci à tous les intervenants, animateurs, secrétaires et participants, pour leur contribution à cette belle réussite !

Merci à toutes et tous de votre soutien à ceux qui se dévouent pour atteindre les objectifs de l'APRC.

Michel BARBUT

Tableau de bord de l'adhérent APRC (mis à jour au 1^{er} mai 2013)

Tous les nombres sont au format international :

Milliers séparés par un espace, et décimales par un point. Certaines valeurs ont 3 décimales.

Les valeurs sont celles qui sont connues à la date de mise à jour du tableau. Les changements de valeur ont lieu pour les pensions et ACR au 1^{er} avril. Le Smic au 1^{er} janvier. L'USM2 à fin avril avec effet pour l'année civile.

Les chiffres de référence			
SMIC mensuel brut (valeur au 1 ^{er} janvier 2013) ; base 151.67 heures/mois		1 430.22 €	
SMIC mensuel net du régime général(1).....		1 120.43 €	
85 % du SMIC mensuel net.		952.37 €	
Minimum contributif non majoré, pensions liquidées après le 1 ^{er} février 2010		628.99 €	
Pension CAVIMAC dite « maximum », pour les trimestres antérieurs à 1979(2).....		382.83 €	
Vos droits			
Dispositif	Bénéficiaires	Montant mensuel	Gestionnaire
L'ACR Cavi- mac <i>Si résidence en France...</i>	Tous les AMC pensionnés ne disposant pas d'un minimum de ressources fixé par la caisse ⁽³⁾	Minimum de ressources garanti : Personne seule (mensuel) 949.68 € Couple : 1 543.23 € Suppl. par enfant à charge 316.56 €	Cavimac
L'USM1 : réservée aux diocésains qui l'avaient obtenue avant 2009 sans possibilité de nouveaux bénéficiaires.		Nous ignorons s'il existe encore des bénéficiaires de cette allocation qui a précédé l'USM2.	L'Union Saint-Martin
USM2 Depuis le 1 ^{er} janvier 2012, l'USM2 est mise sous condition de ressources par la CEF. Depuis le 1 ^{er} janvier 2013, les critères d'âge sont supprimés par la CEF qui la nomme : «Aide financière aux anciens prêtres diocésains en situation de précarité». La valeur du trimestre est fixée pour l'année N selon 3 tranches issues des revenus de l'année N-2 et donc déclarés en N-1. La tranche B est basée sur la tranche A minorée de 20%			L'Union Saint-Martin
Tranches 2013	Pour un couple :	Pour une personne seule :	Valeur / Trim.
A →	Inférieur à 25 459 €	Inférieur à 15 667 €	10.940 €
B →	Entre A et C	Entre A et C	8.752 €
C →	Supérieur à 31 824 €	Supérieur à 19 584 €	Rien
Les aides			
Aides... pour quoi faire ?	Aides... pour qui ?	De quel montant ?	À qui s'adresser ?
- Aménagement de locaux ; - Études des enfants ; - Investissement urgent et indispensable (4) ; - etc.	Les aides sont versées par les caisses de retraites à leurs ressortissants exclusivement. Mais d'autres organismes peuvent vous aider, dont la Corref et le Pélican	Leur montant varie en fonction de la demande et des disponibilités de l'organisme (fonds sociaux)	- Caisse de retraite de base (Cram, MSA) - Corref - Cavimac - Union Saint-Martin - Le Pélican.
Les adresses			
1. La Cavimac :	« Le Tryalis » 9 rue de Rosny	93100 Montreuil-sous-Bois	
2. La Corref	10, rue Jean-Bart	75006 Paris	
3. Le Pélican :	24, rue Saint Roch	75001 Paris	Voir note 5.
4. L'Union Saint-Martin :	3, rue Duguay-Trouin	75006 Paris	

1) Le taux des cotisations sociales sur le SMIC brut qui permet d'obtenir le SMIC net est celui retenu par l'INSEE.

2) Le calcul de la pension Cavimac est complexe, allez sur le site de la Cavimac :

http://www.cavimac.fr/assures_la_pension_de_retraite_de_base_quel_montant.html

3) Valeurs au 01-04-2013, reprises du site de la Cavimac. L'alignement sur 85 % du Smic net, voté par le conseil d'administration de la caisse, n'a pas été finalement retenu par la direction.

4) Les critères d'urgence et de nécessité sont très subjectifs. Ne pas présumer de leur évaluation par l'organisme gestionnaire ! Posez vos questions sur notre forum : www.aprc.asso.fr/npds/forum

5) L'objectif du Pélican est d'aider les diocésains et les ex-diocésains, mais pas les ex-congréganistes. Toutefois l'association accepte d'aider les enfants de ces derniers (études) si les parents apportent la preuve de la précarité de leur situation.

Assemblée générale APRC des 6 et 7 avril 2013 à PAU

Le samedi 6 avril.

Dès 9 heures 30, les participants ont pu se retrouver pour échanger et travailler en ateliers. Cette étape est relatée dans un compte rendu spécifique.

À 14 heures, dans cette belle et confortable maison de vacances de la Vallée d'Ossau (64260 IZESTE à 25 kms de Pau), l'équipe des trois B (Basque, Béarn, Bigorre) est là au complet pour nous accueillir. La table de présidence est joliment décorée avec une dizaine de bouquets de jonquilles, délicatement disposés. Ce sont des mots de remerciements envers cette équipe de préparation qui viennent à l'esprit des 68 présents.

Marcel MARGUET, le modérateur, donne la parole à Bernard GRASSI qui, en tant que président intérimaire, ouvre l'AG qu'il voudrait apaisée et fructueuse. Puis Benoît GRÉGOIRE, le correspondant local suppléant, nous souhaite la bienvenue et donne lecture du mot d'accueil de François MONBEIG empêché pour raison de santé :

J'aurais aimé, bien sûr, être parmi vous pour cette assemblée générale qui se déroule sur nos terres béarnaises... mais la médecine en a décidé autrement.

Pendant que vous débattrez et déciderez du présent et de l'avenir de notre association, j'inaugurerai la première des douze cures de chimiothérapie qui, en principe, doivent me mettre totalement hors d'atteinte d'une extension du cancer dont on m'a opéré en février.

À tous ceux et celles que je connais personnellement, je redis toute mon amitié et le regret que j'ai de ne pouvoir vous rencontrer.

À toutes et tous, je souhaite une session constructive qui donne à notre association l'élan et la confiance nécessaires pour poursuivre son action.

Pour ce qui est de l'accueil et de l'organisation, j'ai été témoin du super travail de notre équipe locale, pourtant diminuée par les ennuis de santé de trois d'entre nous. Vous en jugerez par vous-mêmes.

Je veux saluer l'aide précieuse que nous a apportée Isabelle SAINTOT, d'abord en février puis encore cette semaine, dans la préparation de cette AG, et je la remercie tout particulièrement.

Parmi les membres de l'équipe organisatrice, sans que personne ne se sente oublié pour autant et sa modestie dût-elle en souffrir, je crois que nous pouvons saluer, tout particulièrement, le rôle joué par Léon LACLAU, désigné responsable des relations avec les médias, qui, du fait de ses liens avec la presse et la télévision, nous a permis d'avoir une couverture locale de l'événement assez exceptionnelle.

Venue en Béarn en 2013, où migrera notre assemblée générale en 2014 ?

Où que ce soit, j'espère pouvoir y être et y retrouver la plupart d'entre vous.

Bon travail et « au rebède » comme on dit ici !

François MONBEIG

1. Le rapport d'activités.

Comme l'avait proposé Bernard DECONCHE, idée reprise par le CA cette année, le rapport d'activités est l'expression directe des différentes commissions. Il sera donc présenté par chacune des **dix voix** de leurs responsables. Chacune a fait un bilan condensé des actions entreprises et des étapes importantes de sa mission. Disons-le tout de suite, ce rapport a été adopté à la quasi-unanimité.

NDLR. Ces rapports, initialement prévus pour être simplement le support d'une prestation orale devant l'AG, ont dû subir quelques légers aménagements de forme avant de les « graver dans le marbre de ce bulletin ». La rédaction a tout fait pour améliorer le passage de l'oral à l'écrit lorsque la compréhension était en jeu, en respectant toujours la pensée exprimée par les auteurs. Nous avons renoncé à un retour vers les auteurs, ce qui aurait considérablement retardé la parution de ce numéro. Nous comptons sur la compréhension de tous.

Références indispensables pour comprendre.

Ce rapport peut faire référence à des sigles ou des documents méconnus des lecteurs du bulletin.

Nous nous sommes efforcés de référencer ici ceux qui ne sont pas libellés en clair lors de leur utilisation :

PLFSS : Projet de loi de financement de la sécurité sociale.

CSS : Code de la sécurité sociale.

CPC : Code de procédure civile.

TGI : Tribunal de grande instance

Tass : Tribunal des affaires de la sécurité sociale.

- TA : Tribunal administratif.
OCC : Office culturel de Cluny.
CN : Communauté nouvelle.
AMC : Anciens ministres du culte et anciens membres des congrégations ou collectivités religieuses.
Procédure Info : publication de l'APRC, lancée dès 2009 pour faire suite aux « questions-réponses » que Jean DOUSSAL envoyait en réponse aux demandes de conseils juridiques. Cette « feuille » est réservée pour son caractère technique à ceux qui sont en procédure, aux référents juridiques et au conseil d'administration. Nous en sommes au numéro 41.
« L'APRC se pourvoit... » : ce raccourci indique que la commission juridique propose au bureau que le dossier en cause aille en cassation et soit confié à l'avocat rémunéré par l'APRC. Pour faire valoir nos droits, ce sont toujours des individus qui vont en justice.
USM : Union Saint-Martin (Cf. le tableau de bord de l'adhérent, page 2).
-

1.1. Commission USM2.

L'action judiciaire, conséquence de la mise sous condition de ressources de l'USM2.

Présentation : Michel CRÉZÉ, Henri DEMANGEAU étant empêché pour raison de santé.

Michel rappelle qu'il s'agit d'une allocation/compensation pour amener la retraite au niveau du revenu minimum diocésain. Fin 2011, cette allocation est supprimée et transformée en secours calculé sur la base des ressources familiales. Face à cette décision unilatérale prise par la conférence des évêques, en novembre 2011, il faut mener des actions en justice car il y a préjudice (à cause de la suppression d'un droit considéré comme un acquis). Les volontaires connus, il fallait, assurer le financement de cette procédure, trouver un avocat pour se saisir de ce dossier et déterminer un argumentaire. Plusieurs compagnies d'assurances ont accepté d'activer la protection juridique d'un bon nombre des partants au TGI.

1.1.1. Aux origines

Sans vouloir être exhaustif, c'est sans doute à cette fameuse rencontre du 6 décembre 2011 au siège cossu de la CEF, 58 Av. de Breteuil, PARIS 7^{ème} qu'il nous faut remonter. Après une rencontre préparatoire entre nous, en matinée, une délégation de six adhérents conduite par Bernard DECONCHE rencontrait, en début d'après-midi, la commission « ad hoc » de la CEF où l'on pouvait noter la présence de Mgr DELANNOY, évêque de Saint-Denis, Mgr GRUA, évêque de Saint-Flour et J-M COULOT, secrétaire adjoint aux questions administratives, juridiques et financières. Nous venions avec un texte de protestation, collectivement concerté, que nous voulions leur remettre après la mise sous condition de ressources de l'USM2. En effet, un communiqué sur le site de la CEF du 25 novembre 2011, sous la signature de J-M COULOT, nous avait appris les modalités de cette réforme brutale décidée unilatéralement.

À l'issue de cette rencontre difficile et tendue, nous avons tous eu le sentiment que la période de négociation et de rencontres qui avait précédé, à partir de 2010, était désormais terminée. La position de la CEF nous est apparue définitive et irréformable, couverte par le vote de l'assemblée de Lourdes en 2005 où cette nouvelle orientation avait été décidée. Le point final nous a été notifié quelques jours plus tard. Ce fut la lettre de l'Union Saint-Martin du 14 décembre 2011 signée de son directeur Jean-Marie GUÉRIN et adressée à chaque bénéficiaire de l'USM2 pour l'inviter à faire une nouvelle demande pour 2012, accompagnée cette fois d'une déclaration des ses ressources fiscales, donc le cas échéant des ressources de son conjoint.

1.1.2. La réaction de l'APRC

Nous ne nous faisons pas d'illusions sur les conséquences de cette mise sous condition de ressources. Nous pensions en effet que bien plus de la moitié des bénéficiaires en 2011 seraient écartés en 2012, sans parler de ceux qui verraient leur allocation trimestrielle diminuée de 20 %. C'est pourquoi, en plus de la protestation du 6 décembre, Bernard DECONCHE écrivait le 28 décembre 2011 à tous les adhérents ex-diocésains pour leur demander de manifester leur mécontentement auprès de l'évêque dont ils avaient été les collaborateurs. Les réponses des évêques ont été décevantes. Le 2 février 2012, à Rennes, au cours d'une réunion de travail, un texte proposé par Jean DOUSSAL était discuté, mis au point et adopté par la commission juridique de l'APRC sous le titre « Les obligations retraite des diocèses et congrégations ». À l'assemblée générale d'Annecy, les 10 et 11 mars 2012, l'orientation n° 4 affirmait le droit de **tous les AMC** à percevoir un complément de retraite ; il y était précisé notamment qu'on demandait la mise en place d'un « groupe de travail ». La mission qu'on lui confiait était claire : mener une action en justice « sur le préjudice subi par les bénéficiaires de l'USM2 ». Enfin le 20 mars 2012, toujours sous la signature de Bernard DECONCHE, un appel était lancé à tous les adhérents ex-diocésains pour constituer un groupe de volontaires décidés à s'impliquer personnellement dans cette action en justice.

Parallèlement, il a fallu se doter d'un argumentaire plus étoffé que le premier document de février. De nombreux échanges ont eu lieu entre les neuf membres du groupe de travail « TGI/Complément de retraite ». Joseph AUVINET a été l'artisan de cette nouvelle rédaction indispensable, plusieurs fois remise sur le métier.

1.1.3. Une recherche de financement.

Aller en justice devant un TGI pour demander à la CEF de puiser dans sa trésorerie pour donner un complément de retraite à ses anciens collaborateurs, appelés désormais anciens ministres du culte (AMC), est un objectif louable.

C'est même un objectif nouveau puisque les actions Tass, à l'APRC, initiées depuis 2006 et généralisées depuis 2008 (AG de Dijon), s'adressaient d'abord à la Cavimac. Elles poursuivaient également les associations diocésaines appelées au titre de l'article 331 du CPC. Encore faut-il aussi en avoir les moyens ! Les moyens humains, nous les avons trouvés plus facilement que nous ne le pensions. Environ 35 d'entre nous, à la suite de la lettre de Bernard DECONCHE du 20 mars 2012 se sont portés volontaires en acceptant de signer un engagement. C'était très encourageant.

Plus difficile s'est révélée la recherche de moyens financiers. Pour aller au TGI, à Paris ou ailleurs, il faut le ministère d'un avocat. Heureusement certains d'entre nous, sans trop le savoir, pouvaient compter sur leur propre compagnie d'assurances qui leur offrait une « défense juridique » finançant les honoraires d'avocat devant les tribunaux. C'est la voie que nous avons prise, disons plutôt, que nous avons été contraints de prendre, faisant à notre corps défendant, un choix sur un critère contestable parmi les volontaires. Cela n'empêche pas que la trésorerie de l'APRC soit cependant mise à contribution pour parfaire les inévitables suppléments d'honoraires au delà des plafonds de remboursement.

1.1.4. La consultation d'avocats.

Les négociations avec les assureurs nous ont amenés à consulter, à leurs frais et sur leurs instructions, plusieurs avocats au cours des six derniers mois de 2012 : Me Étienne ROSENTHAL à Nantes pour le dossier de Jacques MUSSET, Me Christophe GUENEVOUX-GLORIAN à Compiègne pour le dossier de Robert TAUVRON, Me Caroline LEGAL à Paris 16^{ème} avec Roger ROBERT pour le dossier de Charles LEGENTIL. Puis nous nous sommes tournés vers des avocats de notre choix Me Bérengère MOULIN à Paris 14^{ème}, avec Roger ROBERT et Me Sophie HUMBERT à Paris 11^{ème} avec Michel CRÉZÉ. C'est finalement avec ces deux dernières que nous avons choisi de travailler en leur répartissant nos dossiers. En effet, l'unanimité s'est faite au sein de notre groupe de travail de préférer la collaboration de deux avocates, chacune acceptant de se coordonner avec l'autre mais gardant sa liberté, plutôt que de tout confier à la même personne.

1.1.5. L'essentiel de l'argumentation des deux avocates

Sans vouloir entrer dans le détail des assignations de chacune des deux avocates, on peut dire que la CEF, mandataire des diocèses, a l'obligation, en vertu du contrat d'incardination, de compléter, au prorata des trimestres culturels, la retraite Cavimac, reconnue par tous comme insuffisante, de façon à assurer la vieillesse de ceux qui ont été les collaborateurs de l'évêque. Nonobstant la rupture du contrat par le départ, cette obligation reste fondée à la fois sur le droit canon (canon 281) et sur l'usage (12 années de fonctionnement de l'USM2). Cette obligation interne, que s'est donnée l'institution ecclésiastique à l'égard de ses prêtres durant leur activité, se transforme, comme pour les autres contrats de la vie privée, en une obligation civile. L'inexécution de cette obligation doit entraîner réparation.

Quelle réparation demandons-nous ?

Nous ne demandons pas qu'on nous aligne, toujours au prorata des trimestres, sur la rémunération réelle des « restés » mais sur un minimum fixé par l'Institution elle-même, le MIG que nous entendons remplacer par une référence civile qui lui corresponde à quelques pour cent près, 85 % du Smic. Compte tenu des règles habituelles de prescription, nous demandons la réparation pour les cinq années précédant la réforme de 2012, c'est-à-dire les années 2007 à 2011 incluses. Nous demandons enfin que pour l'année 2012 et les suivantes, jusqu'à notre décès, une allocation complémentaire annuelle, calculée au prorata de nos trimestres culturels, nous soit versée, assurant ces 85% du Smic net.

1.1.6. Le point au 10 mars 2013

Les procédures en cours ne sont pas arrivées au même point avec chacune de nos deux avocates.

L'accord final d'engager la procédure a été donné par le bureau de l'APRC, sous la signature d'Isabelle SAINTOT au groupe de travail « TGI/complément de retraite », pour les dossiers suivis par Me MOULIN, le 28 novembre 2012. Les assignations rédigées pour sept demandeurs, Michel ODDOU, Yves LERAY Hubert BONNIN, Robert TAUVRON, Jacques MUSSET, Jean-Pierre CHIRON et Bernard BROSSET ont été délivrées par huissier les 27 et 28 décembre 2012. Les personnes morales assignées au Tribunal de Grande Instance de Paris sont donc : la Conférence des Évêques de France, l'Union des Associations Diocésaines de France et l'Union Saint-Martin. Il n'y a pas d'audience fixée pour le moment mais seulement « la mise en état des dossiers » par les parties pour le 23 mars 2013. Sur le plan financier, le montant global des honoraires est de 9 000 € TTC dont 5 000 € à la charge des assurances, 2 000 € de participation volontaire des demandeurs et 2 000 € pris en charge par la trésorerie de l'APRC. Ces honoraires sont aujourd'hui tous réglés. Les frais d'assignation par huissier ont été pris en charge en sus des honoraires par les assurances.

L'accord final pour lancer les procédures suivies par Me HUMBERT a été donné au « groupe de travail », au nom du bureau, par mail de Bernard GRASSI du 3 mars 2013. Parlons financement : pour 8 dossiers les honoraires de Me HUMBERT sont également de 9 000 € avec une participation des assurances à hauteur de 7 800 € et une participation demandée à l'APRC de 1 200 €. Comme dans le premier groupe, les frais d'assignation par huissier sont pris en charge par les assurances. Les assignations rédigées par l'avocate pour 8 demandeurs concernent : Henri GICQUEL, François Mégret, Michel GAUQUELIN, Jean-François CHENEL, Léon DUJARDIN, Charles LEGENTIL Alphonse PATRY et Claude MOTARD. Le texte de ces assignations a été personnalisé avec les données propres à chacun et transmis à chaque intéressé pour accord. Ce texte n'est pas encore arrivé à sa phase finale. Il y manque quelques paragraphes que Me HUMBERT entend terminer à son retour de vacances le 11 mars. L'une des particularités de Me HUMBERT est de vouloir assigner aussi les associations diocésaines locales. Sauf imprévu, nous espérons pouvoir assigner par huissier avant la fin du mois de mars. *NDLR : Réalisé, comme prévu.*

1.1.7. Les procès à venir.

Nous connaissons les avocats choisis par la partie adverse : Me OLLIVIER, pour la CEF et l'UADF, bien connu de tous les habitués des Tass et Me MARTIN pour l'Union Saint-Martin. Ce dernier aurait eu une fonction dans la Mutuelle Saint-Martin. Il est probable que le groupe défendu par Me MOULIN et celui défendu par Me HUMBERT ne seront pas appelés à la même audience. Mais avant les audiences, il y aura l'échange de documents et d'arguments entre les avocats. La procédure est écrite. Cela peut durer. Les dates d'audiences seront fixées par le tribunal. Ces audiences seront évidemment publiques.

Quelles sont nos chances d'obtenir satisfaction ? À cette question les deux avocates nous ont dit la même chose : que nous avons des arguments sérieux et que ces procès étaient plaidables sur des bases juridiques inhabituelles. Que dire de plus sans vouloir jouer à Madame Soleil !

Et si nous obtenons satisfaction comment pourrions-nous utiliser ce résultat pour ne pas oublier la situation identique des congréganistes ?

Henri DEMANGEAU, 11 mars 2013

1.2. Commission syndicats et commission réforme des retraites

Présentation : Michel NEBOUT

La commission syndicats a été mise en route au cours de l'AG 2012 à Annecy. Un noyau existait déjà en direction des organisations syndicales. Une lettre et un dossier (l'histoire de l'APRC) ont été rédigés pour voir avec eux les convergences et obtenir un soutien de leur part. Un accord de principe a été conclu lors d'une première rencontre en juillet au siège de la CGT. Le 8 août, l'APRC est reçue au ministère. Celui-ci s'engage à intervenir auprès de la Cavimac. L'appui des syndicats a été précieux. Tout au long de ces rencontres, il y a eu le souci de voir comment nos revendications rejoignent les vues des syndicats à propos des petites retraites.

1.2.1. Résumé des actions menées par la commission syndicats de l'APRC (2012)

La commission syndicats a été officiellement mise en route lors de l'AG des 10-11 mars 2012 à Annecy (voir bulletin n° 58). Un noyau actif existait déjà autour de Philippe BRAND, François MONBEIG, avec le soutien d'Alain GAUTHIER (commission juridique). C'est ce noyau qui a lancé les premières démarches en direction des organisations syndicales.

- En mars-avril 2012 : rédaction de deux documents destinés aux organisations syndicales : un courrier (2 pages) et un épais dossier (32 pages) présentant l'action de l'APRC (histoire de l'association, les actions menées, les résultats obtenus, les chantiers et les actions en cours, etc.) et formulant les demandes précises sur lesquelles l'APRC souhaitait le soutien des syndicats. Envoi de ces documents à plusieurs confédérations.
- Prise de contact téléphonique avec la CGT et la CFDT, débouchant sur une rencontre au siège de la CGT le 11 juillet. Accord de principe pour soutenir nos revendications, spécialement pour l'application des arrêts de la Cour de cassation et du Conseil d'État, et sur la question des petites retraites.
- Le 26 juillet : courrier de demande d'entrevue au ministère des affaires sociales ; les syndicats ont souhaité ne pas être signataires de ce courrier, préférant agir de façon autonome par voie téléphonique pour affirmer leur soutien à la démarche de l'APRC.
- Le 8 août : entrevue avec M. MAIGNE conseiller chargé des retraites auprès du ministre. La délégation, comprenant deux membres du bureau et deux membres du groupe syndical présente nos principales revendications. Engagement du ministère pour intervenir à nouveau auprès de la Cavimac afin de réexaminer l'article 1.23 du RI... En ce qui concerne l'abrogation de l'article 51 de la LFSS 2012 (instituant la possibilité de rachat des trimestres exclus), pour le ministère, cela relève du législatif et renvoie donc à une action auprès des parlementaires. M. MAIGNE n'ayant pas eu le temps d'examiner l'ensemble des dossiers présentés par l'APRC, la porte reste ouverte en direction d'une nouvelle entrevue.
- Le 10 août : suite à cette entrevue –et sans aucun doute grâce à l'appui apporté par les confédérations– le ministère demande à la Cavimac de mettre en chantier immédiatement la réécriture de son règlement intérieur.
- Le 24 août : nouveau courrier à Marie-Sol TOURAINE, ministre des affaires sociales, pour demander une nouvelle entrevue.
- Septembre-octobre : tandis que l'APRC relance l'action en direction des parlementaires (abrogation de l'art. 51 de la LFSS), la commission reprend contact avec les organisations pour envisager quel soutien elles peuvent apporter sur les questions suivantes : mise en conformité du règlement intérieur ; propositions de noms de personnalités pour la commission consultative ; suppression de l'article 51 du PLFSS ; face au projet de la réforme des retraites, comment nos revendications peuvent s'inscrire dans leurs propositions autour des petites retraites et de la situation des polypensionnés.
- Novembre- décembre : Michel NEBOUT accepte de prendre le relais de Philippe BRAND pour la coordination du travail de la commission et le lien avec les partenaires syndicaux. Plusieurs entretiens téléphoniques avec Yves CANEVET (CFDT) et Gérard RODRIGUEZ (CGT) font ressortir un point d'accord entre les deux organisations : la nécessaire contribution des employeurs. Toutefois il y a des divergences manifestes :

- Pour la CFDT : il est important d'obtenir des modifications réglementaires conformes à l'arrêt du Conseil d'État et à l'ensemble des jugements (appel, cassation) favorables aux assurés. Une fois ces modifications obtenues, le contentieux devrait s'éteindre. Par ailleurs, la CFDT n'entend pas s'immiscer dans la question de la gouvernance de la caisse des cultes.
- pour la CGT : la question de la gouvernance des caisses de sécurité sociale est essentielle. De plus, pour la CGT, les cotisations sociales font partie intégrante du salaire (y compris la part dite « employeur ») et à ce titre, elles doivent être gérées par les représentants des salariés. La CGT conteste fortement la mainmise du Medef sur la gestion des caisses de sécurité sociale des salariés.
- Elle fait la proposition d'organiser une demi-journée d'étude en commun CGT/APRC sur la question de la gouvernance de la Cavimac en lien avec celle de l'ensemble des caisses de sécurité sociale ; cette rencontre serait l'occasion d'un échange sur les propositions que la CGT entend défendre dans le cadre de la réforme des retraites, en particulier celle d'une « maison commune des régimes de retraite ».
- Janvier 2013 : la commission syndicats, avec des représentants des commissions Cavimac et juridique se réunit à Paris. Objectifs de cette réunion :
 - préparer le rendez-vous avec la CGT sur la gouvernance de la caisse. Ce rendez-vous devrait se tenir en avril, après le 50^{ème} congrès de la confédération.
 - surtout, en prévision de la **réforme des retraites** en 2013, rassembler des éléments de réflexion pour réclamer une réforme du régime des cultes qui mette fin aux dysfonctionnements actuels et répare les injustices passées. Cette synthèse sera transmise aux syndicats, mais aussi aux autres alliés (Apsecc). Elle doit servir de base aux actions et à la négociation que nous aurons à mener pour obtenir la réforme que nous réclamons depuis de longues années.

Michel NEBOUT

1.3. Commission Cavimac

Présentation : Catherina IMBAULT-HOLLAND

Les AMC ont deux représentants titulaires et deux suppléants au conseil d'administration de la Cavimac. Ils ont eu grand souci d'informer le conseil d'administration de l'APRC de tout ce qui se passe à la Cavimac notamment les projets ou décisions qui concernent les AMC. Ils disent volontiers : « On est entendu, mais pas forcément suivi ».

Le rapport de la commission va exposer deux grandes questions :

- 1) *D'une part, le règlement intérieur de la Cavimac déclaré illégal...*
- 2) *Et d'autre part, le contrat que la Cavimac passe tous les trois ans avec l'État : la convention d'objectifs et de gestion (dite « COG »).*

1.3.1. Les membres de la commission :

1.3.1.1. Les administrateurs de la Cavimac.

Depuis le mois de juin 2012, date du dernier renouvellement du CA, et pour les 4 prochaines années, les AMC sont ainsi représentés au conseil de la caisse :

Jean DOUSSAL,	titulaire (renouvelé) ;
Catherina HOLLAND,	titulaire (désignée pour la première fois) ;
Paul CHIRAT,	suppléant (désigné pour la première fois).
Joseph AUVINET,	présenté par l'APRC comme suppléant, n'a pas été accepté par le Ministère comme « ne ressortissant pas du régime » (il n'a que 7 trimestres alors qu'il en faut 8 pour prétendre à des prestations). Ce que nous ressentons encore à ce jour comme une injustice. Une procédure est en cours pour obtenir la validation de 8 trimestres supplémentaires.

Titulaires et suppléants ont travaillé à part entière dans la commission.

1.3.1.2. Les administrateurs APROC, membres de la commission.

Bernard DECONCHE, président de l'APRC, avait souhaité que deux membres du conseil d'administration de l'APRC fassent aussi partie de la commission pour la maintenir en lien avec le CA. Ce sont : Christiane PAURD et Éliane CARIO.

Cependant, dans la pratique, la commission a surtout bénéficié de la collaboration active d'Alain GAUTHIER, du pôle juridique. Cette collaboration s'est faite essentiellement par mels et téléphone. Aucune réunion physique de la commission n'a eu lieu.

1.3.1.3. La composition du CA de la Cavimac et la place que nous y tenons.

Pour mieux saisir notre place dans ce CA, il y a lieu de savoir qu'il comprend comme titulaires 18 membres au titre du culte catholique, 2 au titre du culte protestant, 1 au titre de chacun des cultes anglican, bouddhique, musulman, et orthodoxe et enfin, 2 au titre des AMC. La présidence est tenue par un prêtre catholique. Le directeur assiste à toutes les réunions. Inutile de préciser que notre voix à nous, représentants des AMC, fait entendre en général un tout autre son de cloche que celui des autres délégués bien que nous percevions un net changement dans l'écoute qui nous est réservée.

1.3.2. Les réunions du CA de la Cavimac.

Quatre réunions ont été programmées pour l'année auxquelles s'est ajoutée tout récemment une journée de formation pour tous les délégués (titulaires et suppléants, le 15/05/2013). En plus de tout le travail déjà mené en amont, Jean DOUSSAL et moi, tenons à nous rencontrer avant chaque réunion du conseil d'administration pour harmoniser le plus possible notre position et donner ainsi plus de poids à nos interventions. Chacun imaginera que les membres du culte catholique font de même de leur côté avec le Père Achille MESTRE comme rassembleur. Les représentants des tutelles (ministères des affaires sociales et Bureau des cultes au ministère de l'Intérieur), ont assisté à toutes les séances du conseil.

1.3.3. Les questions qui ont le plus mobilisé notre commission depuis juin 2012

1.3.3.1. Le règlement intérieur de la Cavimac.

La première question mise au débat dès juin fut celle du règlement intérieur de la caisse et cela suite à l'arrêt du Conseil d'État qui avait déclaré illégal son article 1.2.3. fixant des conditions d'affiliation fondées sur des critères culturels : premiers vœux ou cérémonie de la tonsure... Il s'en est suivi, pour la commission Cavimac de l'APRC, un intense travail de réflexion, de recherche, d'échange et de rédaction qui nous a mobilisés plusieurs semaines, pour aboutir à un document de 8 pages que nous avons intitulé « *Observations et suggestions concernant le projet de nouveau règlement intérieur de la Cavimac* ». Nous avons voulu qu'il comporte non seulement une analyse de l'article incriminé, mais aussi de l'ensemble du règlement intérieur et nous y avons inclus des propositions en vue de la réécriture de ce règlement. Nous avons remis ce document au président de la caisse dans le délai imparti (avant la réunion de décembre 2012) pour apprendre que la question ne sera remise à l'ordre du jour qu'en juin 2013. Ce règlement devant se limiter à des formalités imposées aux assurés, il ne doit ni être contraire à la loi du 2 janvier 1978 ni chercher à la détourner ni ajouter au code de la sécurité sociale, d'où l'importance que nous avons attachée à ce travail et notre vigilance sur les suites qu'il pourra avoir.

Bien que le président Philippe POTIER ait invité le conseil d'administration dans son ensemble à lui faire parvenir des propositions en vue d'un *toilettage du règlement* comme il l'appelait, notre étonnement fut grand en apprenant que nous avons été les seuls administrateurs à répondre à sa demande ; une proposition d'un non administrateur lui est aussi parvenue.

1.3.3.2. La convention d'objectif et de gestion (COG).

La deuxième grande question qui fut soumise au conseil d'administration a été celle de la rédaction de la COG pour 2013-2016, convention qui correspond au contrat de gestion signé entre la Cavimac et l'État pour les quatre ans à venir. Elle concerne l'ensemble des activités de la Cavimac recouvrant aussi bien la question des affiliés que celle des salariés ainsi que celle de son fonctionnement et de sa gestion. Bien que la majeure partie de cette convention ait été rédigée par le directeur en collaboration avec les tutelles, le président a demandé, en décembre 2012, aux administrateurs de faire part de leurs propositions et de leurs recommandations. En réponse à cela, et en vue de la réunion de février 2013, nous avons envoyé notre contribution sous la forme d'un document de 7 pages. Lors de cette réunion de février, nous avons estimé que nos propositions n'étaient pas suffisamment prises en compte et nous avons contesté une partie de la philosophie qui sous-tend toujours le préambule de cette COG, découverte en version finale à nos places en arrivant dans la salle de réunion. Nous la trouvions *paternaliste* et connotée d'une orientation qui risque de faire évoluer la Cavimac vers une caisse d'aide sociale des cultes au détriment de ses obligations de régime social de vieillesse et de solidarité nationale (pour celles qui nous concernent).

Bien que très minoritaires au sein de ce CA, nous arrivons à y faire entendre la voix des AMC ; c'est en tout cas notre conviction.

L'étroite collaboration qui s'est établie entre la commission juridique et la nôtre (5 membres communs pour le travail effectif), ne peut que rejaillir positivement sur l'ensemble de l'APRC elle-même.

1.3.4. Ce que les administrateurs Cavimac peuvent apporter à l'APRC.

Ne représentant que 2 voix sur 27, toutes les décisions peuvent se prendre sans nous. Mais nos interventions régulières et répétées font entrer des thèmes souvent ignorés ou occultés par les autres cultes : la question des arriérés de cotisation, la modicité de la pension elle-même, des aides sociales plus importantes que dans d'autres régimes alors qu'il arrive que les cultes soient défaillants dans le paiement de leurs cotisations, l'entretien de la croyance que les communautés ne vivraient que grâce à des dons, ou encore les anomalies constatées en matière d'affiliation... Autant de sujets qui ne seraient pas relevés si nous n'étions pas là et qui, à la longue, obligent les cultes à s'interroger sur leur manière de gérer la caisse en considérant d'abord, et avant tout, les avantages profitant aux institutions plutôt qu'à leurs membres.

Nos relations sont de grande bienveillance et nous avons une plus grande proximité avec les cultes minoritaires qui sont d'emblée plus réceptifs à nos points de vue : culte bouddhique, évangélique, anglican, orthodoxe. En revanche, l'imam du culte musulman est beaucoup plus difficile à approcher... mais cela concerne l'ensemble du groupe. Avec une grande partie des administrateurs du culte catholique le contact est amical, au-delà de nos divergences.

Côté APRC, nous informons régulièrement nos instances associatives de tout ce qui se passe à la Cavimac. Dès qu'une question importante arrive à l'ordre du jour, nous les consultons. Par ailleurs nous nous attachons à mettre sur le site de l'APRC des informations sur la Cavimac et les droits des AMC.

Catherina IMBAULT HOLLAND, le 27 mars 2013

1.4. Commission juridique

Présentation : Alain GAUTHIER

Cette commission a superbement travaillé autour de six secteurs comme le montre le rapport ci-dessous. Pour mieux comprendre les découpages de ce rapport, il convient de connaître la structure que les procédures ont naturellement donnée à cette commission.

Structure de la commission.

Le noyau de cette commission compte 4 personnes :

Joseph AUVINET, Paul CHIRAT, Jean DOUSSAL et Alain GAUTHIER.

La logistique en est assurée par :

Thérèse GIQUEL.

Selon les procédures ou les secteurs d'intervention, il s'élargit ainsi :

Communautés nouvelles :Christiane PAURD,

Tribunal de grande instance (TGI) / USM2) :Henri DEMANGEAU,

Tribunal de grande instance (TGI) / congréganistes :Marie-Claire BOURRIAUD,

Tribunal administratif (TA) :commission à part entière (voir en 1.6.)

Les Toulousains :Jean VIGUÉ

Avis ponctuels, relectures :Philippe BRAND

1.4.1. Du côté de la Cour de cassation et de notre avocat Me GATINEAU

L'investissement personnel et le travail de liaison continu ont été importants tout au long de 2012 et au début de 2013. Les différents membres dits « juridiques » étant très réactifs et productifs.

Après avoir connu les résultats positifs du 20 janvier 2012 pour G. BOUZEREAU, P. MESNARD, D. PERRISSIN, E. CARIO, M.A. HELLEC, les situations de M. PIETROBON, G. BOUCHE, A. GAUTHIER, M. ENTRESANGLE ont fait l'objet d'arrêts publiés ou commentés dans le Procédure Info, au cours de la période de mai à novembre 2012. Les différents mémoires en défense les concernant, effectués par Me GATINEAU ont donné lieu à un travail d'équipe soutenu (notamment sur la notion de collectivité religieuse) et transmis à Me GATINEAU.

Résultats.

L'APRC se pourvoit pour Loïc de KERIMEL, se défend contre le pourvoi de la Cavimac contre Pierre LEBONNOIS, se défend pour les arrêts de Joseph BONFILS et Madeleine PITARD de Nantes et aussi pour les arrêts d'André ROQUE, Louis AUDOUBERT, Félicien BUENO-ARENY de Toulouse et travaille de novembre jusqu'à fin janvier sur le calcul des arriérés. En 2013, la lutte continue car la Cavimac engage trois nouveaux pourvois : contre Gérard BARTHOULOT en janvier, puis contre Jean-Pierre MOUTON et Jean-Marc STEIGER en mars.

En résumé.

Neuf affaires où il faut rester sur le qui-vive face à l'anormalité persistante des arriérés mal réglés par la Cavimac : les 4 désistements opérés par la Cavimac le 24 janvier n'ayant pas changé la donne et nous ayant coûté globalement 7 200 € sans que la Cour de cassation n'accorde une compensation (Article 700).

Quant au pourvoi formé par J-P MOUTON, nous sommes unanimes pour l'assortir d'une QPC (Question Prioritaire de Constitutionnalité) contre l'article L 382-29-1 du CSS voté en 2011, qui déclare que ce temps de probation équivaut à des études universitaires, qu'il est donc rachetable pour ouvrir droit à la retraite... mais qui, à notre sens, oublie que la loi dit que les périodes cultuelles antérieures à 1979 doivent être assimilées à des périodes cotisées. Les cotisations versées aux caisses privées (Capa et EMI) ont été transférées à la nouvelle caisse des cultes, dite Cavimac maintenant. Ce serait un comble que de devoir racheter des trimestres déjà cotisés en privé, tandis que la nouvelle caisse a repris les actifs des anciennes.

1.4.2. Du côté des cours d'appel (Rennes, Douai, Dijon, Lyon, Caen, Montpellier, Poitiers).

Il y a eu une articulation plus ou moins intense avec les référents locaux et les plaidants... 17 situations ont été jugées et, pour la plupart, suivies de commentaires dans le Procédure Info. Pour chacun des cas, la doctrine de la Cour de cassation a été sans cesse rappelée : « *engagement en communauté religieuse au service de sa religion* ».

1.4.3. Des problématiques juridiques spécifiques.

➤ Trimestres assimilés-cotisés.

Un seul dossier est explicitement gagné : celui de Pierre LEBONNOIS à Montpellier ; puis un autre est implicitement gagné par effet de procédure : celui d'André ROQUE. Le premier à être perdu sur cette notion, est celui de Loïc de KERIMEL. Tous les trois sont défendus à la Cour de cassation par Me GATINEAU.

NDRL. La cour d'appel de Lyon a prononcé, sur cette question, un arrêt favorable à Jean DESFONDS (12/03/2013).

➤ Communautés nouvelles (réfèrent : Christiane PAURD).

Brigitte CLAUDE demande la validation de 51 trimestres liés à la période de vie dans la Communauté des Béatitudes avant que cette communauté n'acquière le statut de congrégation. Le litige est complexe parce que le Tass n'a fait droit qu'à l'irrecevabilité du dossier, la Cavimac estimant que ces 51 trimestres, non homologués par le droit religieux ni cotisés, ne sauraient être pris en compte vu le statut des Béatitudes avant l'année 2000. L'audience du 8 février, en appel à CAEN, a été reportée au mois de septembre 2013. *Vous trouverez son témoignage en page 27.*

➤ **Les trimestres d'activité culturelle postérieurs à 1979.**

Malgré la promesse du président de la Cavimac de trouver une solution amiable aux cas de Gérard DUBUS et de Christian QUINTIN, il y a eu un refus obligeant à une action au Tass de Lille pour valider 15 à 20 trimestres exclus des carrières culturelles. L'affaire a été gagnée au Tass de LILLE, Thérèse GIQUEL représentait le conseil d'administration dans cette situation atypique. Présentement, les négociations pour le rattrapage des cotisations avec l'évêque achoppent sur le refus, catégorique et solidaire de l'épiscopat, de régler l'arriéré des cotisations non versées par les associations diocésaines.

➤ **Activité culturelle ou activité civile ?**

Requalifier des périodes de vie en communauté nouvelle en contrat tacite de travail ouvrant droit à des dommages et intérêts, c'est la demande de ceux qui sont partis de l'OCC alors qu'ils avaient mené une activité socioculturelle civile dans le cadre d'une vie religieuse de type monastique vécue en communauté nouvelle sous statut d'association 1901. Ce sont 21 personnes pour lesquelles 15 à 20 ans d'activité n'ont été déclarés à aucun régime de retraite et qui subissent des préjudices allant de 150 000 à 250 000 €. Ce groupe s'assume avec Me DUCHA-NOY, avocat très spécialisé. Sept adhérents APRC de Bourgogne les accompagnent.

1.4.4. Du côté des Tass (Valence, Lille, Besançon, Paris, Angers, Versailles, Rouen).

Huit dossiers sont gagnés, un est perdu. Pour un autre, la Cavimac s'est désistée et a payé sa condamnation.

À noter le travail de tous sur :

- la présentation de faits personnels ;
- la nécessité de les prouver.

La rigueur des attestations à produire en justice devient un leitmotiv gagnant lorsque chaque plaissant se mobilise au maximum pour les obtenir.

1.4.5. Du côté de la stratégie judiciaire...

- **Tass ou TA ?** (Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale ou Tribunal Administratif).

L'illégalité du règlement intérieur de la Cavimac, déclarée par le Conseil d'État fonde un préjudice pour chaque assuré. Il ouvre un droit à réparation à partir d'une requête présentée par un avocat au juge du tribunal administratif. Me CORNELOUP, avocat spécialisé en droit administratif retenu par l'APRC après l'AG d'Annecy 2012, avait déjà reçu une trentaine de dossiers complets quand une controverse interne éclata au début de l'été 2012. En effet, depuis deux mois et demi, les jugements des Tass puis des cours d'appel apparaissaient gagnés à tous les coups. Face à cette situation, il semblait ressortir qu'il valait mieux partir tous au Tass qui faisait ses preuves et délaisser l'action en TA. En effet, rien ne démontrait qu'elle serait gagnante alors que les résultats en Tass et en cours d'appel apparaissaient certains.

Afin de trancher entre les POUR et les CONTRE, et de vérifier la compétence du TA pour juger de ces réparations, l'APRC a demandé une consultation d'experts judiciaires, moyennant un coût de 1 052 € accepté par le bureau du conseil. L'expertise judiciaire a confirmé le bien-fondé de l'action en TA sans pour autant mettre en cause celle du Tass.

➤ **Le Tass**

En août, j'ai lancé une demande pour savoir qui irait au Tass ; 25 personnes se sont montrées intéressées mais seulement 12 se sont lancées dans la procédure. Le groupe juridique déplore l'insuffisance de référents juridiques malgré ses recherches. De plus, l'aspect gagnant-gagnant des Tass a réservé des surprises ces derniers mois.

➤ **Le TA**

La Cavimac a reçu de l'avocat 42 demandes de décision préalable de règlement amiable en fin d'année 2012. Elle avait deux mois de délais pour répondre. Sa non-réponse constatée pour tous en mars est qualifiée de rejet implicite, ce qui permet à l'avocat de saisir le tribunal administratif par 42 nouvelles requêtes sensiblement identiques aux demandes de décisions préalables. Celles-ci sont envoyées au TA fin Avril 2013. La Cavimac aura deux mois pour déposer ses mémoires en riposte. Notre avocat leur répondra par les mémoires nécessaires, en réplique.

1.4.6. Des épisodes...

➤ **Action avec les syndicats.**

La concrétisation de la démarche syndicale votée à l'AG d'Annecy s'est engagée à partir de travaux communs de Philippe BRAND et moi. La perspective de s'articuler avec les seules confédérations CFDT et CGT qui nous ont répondu, nous a mobilisés davantage et a rendu possible notre première entrevue à Paris le 11 juillet 2012 avec la seule CGT. Michel NEBOUT relaye Philippe BRAND et François MONBEIG-ANDRIEU pour lui présenter nos documents actuels de travail.

➤ **Exécution de l'arrêt du Conseil d'État.**

L'arrêt d'illégalité du règlement intérieur de la Cavimac devait entraîner son abrogation. Le Président de l'APRC l'avait demandé en janvier 2012. Un mémoire pour la section du Conseil d'État d'aide à l'exécution, la rencontre syndicale du 11 juillet et celle du 8 août au Ministère ont permis au Conseil d'État de faire aboutir l'abrogation du règlement intérieur de la Cavimac le 27 septembre 2012.

➤ **Démarches administratives.**

La rencontre du 8 août avec M. MAIGNE, conseiller d'État chargé des retraites au cabinet du ministre, a porté sur les conséquences de l'arrêt du Conseil d'État, sur l'invitation à arrêter les procès, sur la recherche d'un moyen d'apurer les arriérés, sur notre détermination à mettre en cause les désordres de la Cavimac. M. MAIGNE a reprécisé le cadre politique ministériel de la sécurité sociale : « *Faire mieux avec moins !* », donc réorganiser les moyens... et il n'a pas écarté l'opportunité d'une nouvelle rencontre.

➤ **Démarches politiques**

Auprès des parlementaires, dont plusieurs députés, comme le vice-président de l'Assemblée nationale Christophe SIRUGUE et encore auprès de Laurence DUMONT, Michel ISSINDOU... le groupe parlementaire PS ; puis auprès de sénateurs.

La relance de l'action contre l'article 51 (sur le rachat des trimestres) n'a pas percuté... car la nouvelle majorité a reconsidéré cet article comme une rentrée de cotisations utile à un régime déficitaire.

➤ **Procédure Info**

Une dizaine d'envois ! La rédaction fut le travail de Joseph AUVINET, Thérèse GIQUEL et moi ; les envois par mails celui de George DELENNE.

L'espoir de faire plier la Cavimac pour un règlement d'ensemble des litiges tarde à venir. Pourtant, nous en sommes à plus de 140 personnes à être passées ou à s'être engagées en justice devant les Tass, cours d'appel, Cour de cassation, TA, TGI, conseils des prud'hommes.

Alain GAUTHIER, le 6 mars 2013.

1.5. Commission procédure Tass.

Présentation : Thérèse GIQUEL

*Qui connaît le nombre de procès engagés, gagnés, perdus... Combien de pourvois en cassation ? Voici !
Noter aussi l'importance et l'intensification du travail qui se fait avec les amis de l'Apsecc.*

1.5.1. Les procédures relevant du tribunal des affaires de la sécurité sociale (Tass)

Il me semble difficile de ne parler que des procédures Tass, cours d'appel, Cour de cassation relatives à 2012, car celles qui se sont terminées l'an dernier se sont déroulées sur plusieurs années, et 2013 est déjà bien avancé. Je ferai donc un point rapide du début des procès (2006) à ce jour (2013).

➤ **Tass : 65 dossiers**

27 adhérentes et 38 adhérents ont « osé » affronter un ou deux avocats : Me FOURRIER pour la Cavimac et Me OLLIVIER pour les associations diocésaines et les congrégations.

Résultats : 30 gagnés, 2 partiellement gagnés 33 perdus (dont 26 ont interjeté appel et 7 non).

➤ **Cour d'appel : 46 dossiers.**

Résultats : 32 gagnés, 1 partiellement gagné, 9 perdus 4 attendent l'arrêt de la cour.

Pour 2013 : 4 connaissent leur date d'audience et 7 pas encore.

La Cavimac s'est désistée pour 2 dossiers alors qu'elle avait interjeté appel.

➤ **Cour de cassation : 26 dossiers.**

De 2006 à 2012, **sur les 16 pourvois, 14 sont favorables aux assurés** (perdus par la Cavimac).

Bien noter que :

- Seul **1** arrêt (cour d'appel de Dijon et favorable à l'assuré) a été cassé ; Renvoyé devant la cour d'appel de Lyon il a été gagné sans que la Cavimac ne forme un nouveau pourvoi.
- Pour **2** arrêts, la Cour a prononcé une cassation partielle, mais les parties concernées ont abandonné leurs griefs.
- Un pourvoi formé à titre conservatoire par un adhérent, sur le conseil de notre commission, a été abandonné car il n'y avait plus lieu de le maintenir.

Sont en cours (2013).

- **5** pourvois formés par la Cavimac
- **2** pourvois formés par l'APRC pour jugements d'appel estimés insuffisants.

La Cavimac **s'est désistée en 2013 de 4 pourvois** qu'elle avait formés en 2012 (mais nous avons dû payer les honoraires de l'avocat pour la constitution de ces 4 dossiers pour lesquels aucun article 700 n'a été accordé).

S'il ne nous est pas possible, à ce jour, de présager des prochains pourvois en Cour de cassation, nous pouvons cependant dire que la Cavimac n'en posera pas pour **6** arrêts de cours d'appel de **2012**, le délai pour le faire étant dépassé.

➤ **La « deuxième vague » de dossiers Tass :**

Certains préconisaient une grosse 2^{ème} vague Tass pour faire « plier » la Cavimac.

Une enquête vous est donc parvenue en août 2012.

- 7 adhérentes et 18 adhérents ont indiqué qu'ils envisageaient de partir dans cette procédure.

Finalement :

- 4 Nantais se sont engagés en Tass dès l'été 2012, ils attendent une date d'audience.
- 8 autres m'ont renvoyé leur fiche de renseignements, parmi lesquels 3 ont écrit à la CRA (commission de recours amiable de la Cavimac) ; c'est la première démarche pour réclamer les trimestres non reconnus pour la retraite.
- 1 a préféré opter pour la procédure TA.

Suite à sa réunion de septembre 2012, la commission juridique a rédigé deux modèles de lettres de demande à la commission de recours amiable de la Cavimac. Cette lettre sera remise à chacune et chacun des futurs plaidants par Joseph AUVINET ou Alain GAUTHIER après qu'ils aient bien étudié chaque situation. Les juges ne rendront le jugement au Tass et l'arrêt en cour d'appel qu'en fonction des demandes formulées dans cette lettre à la CRA.

Lors de l'AG de l'Apsecc où je me suis rendue avec Alain GAUTHIER, 3 prêtres en activité nous ont demandé de les aider à monter leur dossier Tass. Ils s'inspirent aussi du montage du dossier gagné au Tass d'Épinal par François BRESSON, adhérent Apsecc, en partie grâce au soutien de l'APRC.

➤ **Recours devant le juge de l'exécution. (Jex)**

Pour 5 personnes, la Cavimac refuse de payer tous les arriérés auxquels elle est condamnée ; elles vont donc recourir au juge de l'exécution pour obtenir la parfaite exécution des arrêts prononcés.

Thérèse GIQUEL, 28 mars 2013, pour l'AG de PAU.

1.6. Commission « procédure au tribunal administratif » (TA).

Présentation : Alain GAUTHIER

Toutes les personnes concernées par l'illégalité de l'article 1-23 du règlement intérieur de la Cavimac peuvent engager ce type de procédure. Elles ont quatre ans de délai pour le faire à compter du 1^{er} janvier 2012. Là aussi, il faut compter avec la lenteur de la justice.

L'action que nous désignons « TA » est conduite auprès du tribunal administratif par Me CORNELOUP (*Réf. avocat : AFF/Cavimac-120025 NC/AB)...cf. § 1.4.5.*

L'activité de la commission a été assumée par une petite équipe (*désignée ci-après « l'équipe »*) : Bernard GRASSI, Guy ANDRIOT, Isabelle SAINTOT et Thérèse GIQUEL.

Au premier trimestre 2012, l'APRC a envoyé 648 formulaires d'enquête interne et obtenu 430 réponses, dont 320 permettaient une évaluation des préjudices. Thérèse GIQUEL a assuré, en lien avec moi, le travail d'analyse des réponses. Elle en avait affiché les résultats à Annecy sous forme de tableau. Puis elle est devenue la logicienne de toute la suite de l'action.

Au second semestre 2012, ayant reçu le feu vert de l'AG et le soutien du CA, la commission a traité une vague de 42 dossiers qui s'est traduite en demandes de décision préalable pour un règlement amiable, posées sur le bureau de la Cavimac.

Au premier trimestre 2013, la non-réponse signifiant décision implicite de rejet de la Cavimac nous a conduits à la deuxième phase légale de cette action : la requête en tribunal administratif est fondée par cette décision implicite de rejet au sens du code de justice administrative.

Au long de ces deux dernières périodes, la mise en œuvre a exigé un travail étroit entre Me CORNELOUP et notre équipe de 5 personnes, en articulation avec les candidats et avec le CA.

Voici donc les principales étapes sur lesquelles je reviens :

1.6.1. Les dossiers envoyés à l'avocat.

Du 27 juin 2012 au 28 février 2013, 47 dossiers, reçus par Thérèse GIQUEL, ont été envoyés à l'avocat, après avoir été vérifiés un à un par elle et par moi, au fur et à mesure de leur arrivée et souvent discutés au téléphone avec chaque intéressé. Elle a procédé à 15 envois contenant 3 ou 4 dossiers groupés en LR/AR à l'adresse de l'avocat. Les candidats butaient, pour les ex-diocésains sur l'obtention de certificats d'admission au grand séminaire avec mention des dates de tonsure, obstacle lié à la tenue des archives diocésaines...et pour les ex-religieux et ex-religieuses sur l'obtention de certificats d'admission dès le postulat. Parfois certains ont peiné pour retrouver d'anciens relevés de trimestres validés par la Cavimac, indispensables aux requêtes judiciaires devant le TA.

L'avocat a envoyé quarante-deux demandes de décision préalable au président de la Cavimac. Trois dossiers confrontés à des obstacles, donc incomplets, demeurent en attente chez l'avocat. Deux autres dossiers complets ne devraient pas tarder à arriver à la Cavimac et trois autres sont en cours de constitution chez Thérèse GIQUEL. L'ensemble représente 50 dossiers de demandes de réparation de préjudice.

1.6.2. Sur les séquences de travail avec l'avocat :

Nous étions 3 ou 4 membres de l'équipe lors des six rendez-vous (RV) de travail (1h à 1h30) prévus en tant que de besoin avec l'avocat. Les comptes rendus, en forme d'outil de travail, de questions-réponses et de reste-à-faire ont été assurés par Isabelle SAINTOT et envoyés aux six personnes concernées. En voici le calendrier :

Premier RV : Le 3 avril 2012

L'échange a porté sur les contextes de l'APRC, de la Cavimac, de nos griefs consécutifs à l'arrêt du Conseil d'État... sur les documents illustrant nos propos, la plupart ayant été transmis entre le 22 et le 28 mars 2012... et sur les conditions de travail avec l'avocat, sur la compétence du TA et sur nos chances de succès.

Deuxième RV : le 14 Mai 2012

Les discussions ont traité du contenu des dossiers à constituer pour les deux phases du processus TA. Nous avons débattu de la fiche de renseignements indispensables pour chaque dossier, de la convention d'honoraires, du mandat donné à l'avocat, de la protection juridique des assurances et pris la décision d'informer les 320 adhérents qui s'étaient montrés explicitement intéressés.

Troisième RV : le 29 juin 2012

Nous avons parlé des effets du courrier d'information destiné aux 320 candidats potentiels qui avaient répondu à l'enquête de janvier 2012 et de la controverse interne. L'avocat nous a précisé, à nouveau, que la réparation du préjudice était de droit et n'était réalisable que sur demandes individuelles ou groupées, l'arrêt d'illégalité ayant des effets « ERGA OMNES » : « À l'égard de tous ». Il a l'autorité de la chose jugée opposable à tous, et non uniquement à l'égard des parties prenantes (le requérant et la Cavimac). Nous avons envisagé l'envoi, en juillet, d'une troisième lettre de précisions complémentaires adressée seulement aux demandeurs engagés dans l'action TA.

Quatrième RV : le 6 septembre 2012

Le rendez-vous a été consacré au débat de l'été, interne à l'APRC : agir en Tass est-il préférable et plus avantageux qu'agir en TA ? Nous avons examiné toutes les observations et les arguments venus tant des candidats à cette action que de ses opposants. Le dilemme a été tranché par l'expertise qui a été diffusée au conseil d'administration et aux adhérents « branchés juridique. » (cf. § 1.4.5)

Cinquième RV : En octobre 2012

Me Corneloup avait parcouru et analysé tous les dossiers afin de procéder à la première phase de l'action : demande de décision préalable de la Cavimac ; nous avons souhaité connaître la trame commune à chaque demande comme convenu dès avril. L'avocat nous a redit que l'argumentaire serait similaire pour chaque dossier et qu'il l'ajusterait au cas de chaque demandeur ; il a souligné la lourdeur de la gestion matérielle de l'ensemble des 42 dossiers (un peu plus de 600 pages à produire et vérifier !). Courant novembre nous lui avons demandé d'opérer quelques rectifications avant ses premiers envois du 4 décembre à la Cavimac.

Sixième RV : le 16 janvier 2013

Après avoir dressé l'état des dossiers envoyés, de ceux restés en attente et du concours utile de l'équipe pour les débloquent, l'avocat nous a fait remarquer que les non réponses de la Cavimac persistaient ; nous arrivions désormais à la deuxième phase (requête au TA, à programmer pour avril 2013). Notre équipe a décidé d'adresser un courrier revu ensemble à chaque demandeur pour le prévenir du lancement et du déroulement de cette deuxième phase.

1.6.3. Sur les échanges internes.

Ils ont été nourris à coups de mels (une quinzaine autour de chaque RV), de téléphones entre nous ou avec les demandeurs, de courrier postal... pour préparer le RV avec l'avocat, pour peaufiner nos écrits, pour examiner les bilans intermédiaires de Thérèse GIQUEL, pour réajuster nos rôles respectifs dans le domaine du « QUI fait QUOI » !

Ils ont été plus intenses en direction des candidats pour la finalisation du lancement de la procédure, pour renseigner sur la protection juridique des assurances, pour les courriers de juin et juillet ; Bernard GRASSI a assuré l'information régulière du président et du bureau.

Conclusion

Nous en sommes à la deuxième phase annoncée par l'avocat, avec la perspective de connaître dans deux mois la réplique des défenseurs de la Cavimac. L'atelier juridique du samedi matin à IZESTE, a permis à l'ensemble des « juristes » d'avoir une information détaillée sur le processus judiciaire au TA et sur l'éventualité d'un recours de la Cavimac en cour administrative d'appel...

Alain GAUTHIER - AG d'avril 2013 à IZESTE.

1.7. Commission « communautés nouvelles ».

Présentation : Christiane PAURD

Avec une petite pointe d'humour, Christiane nous annonce être la seule et unique membre de cette commission. Son travail ? Aller à la pêche aux infos. Ces communautés sont régies par la loi de 1901, extrême importance de connaître l'association de base, de savoir le statut civil de ces communautés. Quatre vingt six fiches sur ces communautés, date de fondation, nom du fondateur..... Toutes ces fiches sont sur le site APRC et sur le forum. Certaines sont beaucoup lues.

La commission CN n'existe plus depuis longtemps. Ou alors j'en suis le seul membre...

Je suis allée à la pêche aux infos, à la fois dans le Journal Officiel, sur les sites des communautés et, parfois, en correspondant avec celles-ci : j'avais constaté que la majorité des communautés nouvelles sont régies par la loi de 1901, mais qu'elles ne s'en vantent pas. Lorsque nous avons besoin d'aller en justice pour faire valoir nos droits, les informations officielles sur le statut civil des communautés sont primordiales.

Partant de ce constat, j'ai fabriqué environ quatre vingt fiches "articles" sur les communautés nouvelles. Ces fiches renseignent tant bien que mal :

- leur statut civil ;
- leur statut canonique ;
- des éléments de leur histoire (fondation) ;
- le statut des membres de la communauté ;
- le parcours de probation dans la communauté ;
- l'affiliation à une caisse de retraite ;
- le nom du responsable ;
- les coordonnées de la maison mère ;
- les implantations ;

Je constate que ces fiches, mises à disposition du public sur le site APRC, sont consultées (à l'évidence par l'extérieur) : si certaines n'ont été lues que vingt fois, d'autres l'ont été cent, deux cent fois, et même près de mille fois, ce qui démontre leur utilité. Quelques personnes ont adhéré à l'APRC après avoir consulté ces fiches. Je les ai récemment toutes reprises et complétées.

J'ai rédigé plusieurs articles (publics) à destination des anciens membres de communautés nouvelles. J'interviens de temps à autre sur le forum pour essayer de lancer des débats. Je dois constater que, bien que mes interventions soient incontestablement lues, elles ne donnent guère lieu à réponse.

Christiane PAURD

1.8. Commission « femmes ».

Présentation : Colette THOMAS et Thérèse BOYER

Commission créée en mars 2012 à Annecy. Trois objectifs : d'une part, comment rejoindre les ex-religieuses, d'autre part, la suppression de l'USM2 qui pénalise les femmes et enfin un rôle de veille quant à la place des femmes dans l'association. Le premier travail : confection d'un dépliant diffusé dans toute la France. À propos du rôle des femmes dans l'association, un appel leur est lancé, appel aussi en direction des épouses des ex-ministres du culte.

La commission femmes a été créée en mars 2012, à l'AG d'Annecy, suite à l'atelier du samedi matin.

Elle est composée de :

Thérèse BOYER, Marie-Claude CAILLAUD, Marcel MARGUET, Colette THOMAS.

Sont intéressés par cette démarche, même s'ils n'ont pas pu participer aux réunions de travail à Paris :

Denise PERRISSIN, Aliette THION, Christiane GAUQUELIN, Renée et Jacques BOSS, Ode DESFONDS...

➤ **Trois objectifs se sont imposés à nous :**

- 1) Comment rejoindre les ex-religieuses, au nombre de plus de 6 000 et si peu nombreuses à l'APRC ?
- 2) La suppression de l'USM2 pénalise les épouses d'ex-prêtres. Ce manque à gagner est vécu comme une nouvelle sanction venant s'ajouter à la très petite retraite Cavimac de leur conjoint ; après avoir ignoré voire rejeté ces femmes, l'institution ecclésiastique compte maintenant sur leurs revenus pour pallier son manque de clairvoyance.
Que faire pour que leurs arguments soient entendus par l'Épiscopat ?
- 3) Quel rôle de veille sur l'accès des femmes aux responsabilités dans l'APRC, ainsi que dans les démarches juridiques ?

➤ **Ce que nous avons réalisé :**

Nous nous sommes réunies 3 fois à Paris, la veille des CA.

Nous avons rendu compte au CA et dans le bulletin des projets et de l'avancée des travaux.

A) **Réalisation d'un « flyer », (flyer = dépliant, tract, prospectus...).**

Édité à 3000 exemplaires, il a pour but de rejoindre les ex-religieuses et les ex-membres des communautés nouvelles. Ce flyer est remis à chaque participant de cette AG, ainsi qu'aux correspondants locaux.

N'hésitez pas à le distribuer autour de vous : maisons de quartier, CCAS, prêtres et religieuses en Institution, sympathisants de l'APRC, membres de l'Apsecc, etc.

Il sera aussi diffusé par les délégués aux droits des femmes et à l'égalité, par Marie-Claude CAILLAUD, qui les mettra en lien avec les Centres d'Informations aux Droits des Femmes et de la Famille.

Le flyer est à la disposition de tous ceux et celles qui peuvent en distribuer.

B) **Le suivi des appels après diffusion.**

Colette THOMAS centralisera les demandes et fera le lien avec les régions pour la mise en réseau.

Les correspondants locaux transmettront à Colette les coordonnées des femmes qui adhèrent à la démarche ; pour cela une fiche technique est à votre disposition et pourra vous être transmise sur demande.

C) Concernant les épouses des ex-prêtres.

Dans le bulletin n°59, nous avons lancé un appel à nous transmettre copie des lettres envoyées aux évêques avec leurs réponses. À ce jour nous avons recensé 3 envois de lettres.

Nous avons développé les liens avec 3 « femmes d'ex » dont Christiane GAUQUELIN et Ode DESFONDS : elles veulent que l'USM2 ouvre droit à réversion, et cela dans un contrat signé et pérenne.

D) Le rôle de veille sur la place des femmes dans l'APRC.

À notre demande, un état des lieux a été fait par B. DECONCHE et par T. GIQUEL, en juin 2012 sur la place des femmes et des hommes dans chaque commission ou instance APRC.

Premier constat : s'il y a des femmes dans toutes les commissions et instances, on est encore loin de la parité, au conseil d'administration et à l'AG 2012 : 20 F./75 H.

Concernant les démarches en justice, les femmes sont plus nombreuses à s'être engagées et à gagner.

➤ **Propositions d'orientations pour 2013.**

- 1) Assurer la diffusion des flyers et le suivi des nouveaux contacts, en lien avec les correspondants locaux et les régions.
- 2) Prendre en compte la revendication des femmes des ex-diocésains : que l'USM2 ouvre droit à réversion par un contrat signé et pérenne (et cela en lien avec la commission juridique).
- 3) Poursuivre le rôle de veille quant à l'égalité homme-femme avec une présentation à chaque AG.
- 4) Continuer à étoffer la commission femmes avec le budget nécessaire.

Pour le rapport d'activités à l'AG de PAU, les 6 et 7 avril 2013, Commission Femmes.

Marie-Claude CAILLAUD, Colette THOMAS, Thérèse BOYER

1.9. Commission « Régions ».

Présentation : Bernard GRASSI

Le compte rendu de ces régions est une véritable mine d'or qui donne des idées aux autres. C'est la chair, c'est l'âme de l'association. Chaque groupe local a sa personnalité, s'investit beaucoup pour préparer l'AG.

À l'heure de préparer ce bilan, j'étais inquiet ! Que dire ? Avec une commission aussi étoffée (16 membres), on pouvait s'attendre à un bouillonnement dans toute la France... Et puis j'ai commencé à lister ce qui s'était passé au cours de l'année :

Une douzaine de régions¹ (disons groupes locaux) se réunissent 3 ou 4 fois l'an. Ils font parvenir au conseil d'administration des comptes rendus qui sont également transférés aux membres de la commission régions. Cette quarantaine de comptes rendus est une mine d'informations sur la vie des groupes, la vie des adhérents, leurs questionnements. Le bulletin a, parfois, présenté une synthèse de ces comptes rendus. Je crois que l'on devrait mieux profiter de cette richesse, c'est la chair, l'âme de l'association.

Rapide tour d'horizon :

- 1) En Franche-Comté, Simon GIRARDET nous dit : « J'ai pris à plusieurs reprises mon bâton de pèlerin ou le volant ... pour rendre visite à plusieurs AMC en maison de retraite ou à leur domicile : en raison de l'âge ou de la maladie, ils ne peuvent guère se déplacer... Quelle joie de m'accueillir, d'échanger en disant comment ils occupent leur temps... Certains m'ont fait part de leurs problèmes financiers, juridiques... ». Avec Isabelle SAINTOT et Marcel MARGUET ces AMC décident de mettre en place des réunions de proximité avec l'objectif de permettre au plus grand nombre de se retrouver. Ces réunions sont, avant tout, des lieux d'écoute et de réponses aux questions.
- 2) En Nord-Pas-de-Calais, un comité de soutien de 300 membres, dont de nombreux responsables de mouvements ou services d'Église, accompagnent deux adhérents en procédure. Ils interpellent les évêques, certains font la grève du denier du culte.
- 3) En Bourgogne/Franche-Comté (B-F-C), le groupe accompagne et conseille Jean-Luc et Évelyne GRASSET, ex-membres d'une communauté nouvelle, (rejoints par 8 autres ex-membres de cette même communauté), engagés dans une action prud'homale. Le groupe B-F-C, crée une association afin de récupérer des fonds pour, si besoin, financer d'éventuelles saisines hypothécaires. Par ailleurs, Jean-Luc et Évelyne parrainent un groupe de 11 ex-membres de la même communauté qui s'engagent dans la même procédure.
- 4) En Poitou/Charente, Isabelle SAINTOT profite de ses déplacements pour aider à la redynamisation du groupe.
- 5) En Bretagne, Christiane PAURD et Gérard POUCHAIN donnent un coup de main au groupe Normandie. Ils ont mis en place un système astucieux appelé « relais infos » pour informer les adhérents non informatisés. Cela pourrait donner des idées à d'autres groupes locaux.
- 6) Les Pays-de-Loire délocalisent leur réunion pour rejoindre les adhérents du Maine-et-Loire.
- 7) Etc.

¹ Aquitaine, Midi-Pyrénées, Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Pays-de-Loire, Drôme/Ardèche, Normandie, Ain/Isère/Rhône, Loire, Pays-de-Savoie, Poitou/Charente, Bourgogne/Franche-Comté.

Les groupes locaux s'investissent beaucoup pour préparer les AG, nous en avons encore la preuve cette année avec les nombreuses propositions d'orientations.

Les groupes locaux accompagnent et soutiennent celles et ceux qui vont en procédure.

Comme le dit Marcel CHOCHOIS : « *Même si un seul d'entre nous est allé en justice, on peut dire que notre façon de faire a contribué à ce que nous fassions bloc avec notre ami.* »

Chaque groupe local a sa personnalité. Gérard POUCHAIN le souligne : « *La lecture des divers CR de régions montre combien la perception des choses est variée : certains insistent sur la convivialité, d'autres sont plus techniques, certains cherchent le "consensuel", d'autres sont plus "incisifs" ou plus engagés...* ».

Pour information, changements de correspondants :

1. Ain/Isère/Rhône : Marcel CHOCHOIS et Jean DESFONDS, passent la main à Michel NEBOUT.
2. Bourgogne : Jacques BOSS, pour la Côte-d'Or, est remplacé par Colette THOMAS et Alain GAUTHIER ; pour la Saône-et-Loire, par Jean-Marc STEIGER.
3. Poitou/Charente : Jean CAILLAUD et Henri BIGEON sont remplacés par Rémi POTTIER.

Ce rapide tour d'horizon, qui ne se veut pas exhaustif, montre bien que le verre est plutôt à moitié plein qu'à moitié vide... Pour le remplir un peu plus, il nous faut trouver les moyens d'organiser, animer, structurer les régions de France qui, pour l'instant, sont encore des déserts Aprcistes².

Bernard GRASSI le 26 mars 2013.

Pour le rapport d'activité de l'AG de Pau.

1.10. Commission médias, presse et communication.

Présentation : Michel BARBUT

Cette année, pas d'action proprement dite auprès des médias. Les CR sont apportés par d'autres commissions par exemple le juridique. Michel en profite pour nous rappeler combien c'est difficile de communiquer. Cela demande du temps, de l'engagement afin de ne dire que ce qu'il faut, comme il faut et au moment propice. On communique pour dire, expliquer, crier une injustice à un moment donné.

Nous n'avons pas mené d'actions proprement dites auprès des médias cette année. Certes divers articles sont parus dans les presses locales concernant des procès dans les régions.

Nous convenons qu'il est des domaines difficiles à aborder et à maîtriser tel celui de la communication. Communiquer demande du temps, de l'engagement personnel et une clairvoyance afin de ne dire que « ce qu'il faut, comme il faut, et au moment propice ». Bien souvent, en quête d'articles ne serait-ce qu'à titre associatif pour le bulletin, on doit attendre une échéance, un message plus abouti et pesé, pour ne pas être mal compris voire porter tort à une procédure en cours. Parfois il vaut mieux se taire car le silence est d'or !

Toutefois, il nous faut bien comprendre que l'on ne communique pas pour le plaisir, mais pour dire, expliquer, crier une injustice à un moment donné.

Cette annonce ponctuelle et de circonstance ne peut que venir d'une commission APRC ; c'est alors à elle d'en dire le contenu, l'importance et les délais d'alerte et d'en saisir la commission **médias**. La commission médias se doit d'être à l'écoute et au service des diverses commissions. Articles et courriers bénéficient des vérifications du comité de relecture et de l'avis du Bureau ou du CA, avant publication. Elle doit être aussi en état de veille pour réagir si nécessaire à l'actualité et réaffirmer la position de l'APRC. À plusieurs reprises nous n'avons pas su ou pu le faire. Comment y remédier ?

Pour les informations générales sur le bien fondé, les raisons sociales et les objectifs de notre association, nous pouvons davantage communiquer, utiliser témoignages et dossier de presse sans cesse réactualisés. Nous défendons des retraités d'aujourd'hui et de demain ! L'association vit, donc évolue, notre discours doit aussi se renouveler ! Notre dossier de presse, à destination des journalistes, est à reprendre chaque année ! Ne pas s'y astreindre c'est stagner, se résigner et mourir un peu !

Le Flyer « Femmes » va dans ce sens d'ouverture. Peut-on envisager une campagne publicitaire, annonce dans des hebdomadaires, tract ou affiche pour mieux faire connaître notre association et ses objectifs ? Enveloppes à en-tête, cartes de visite, porte-clefs ou autocollants ?

Le média Internet - Nous n'utilisons pas assez efficacement l'outil internet. Nous avons à notre disposition quatre moyens différents mais complémentaires :

1) Le site

Chacun peut aller y chercher quand il le veut une information ou télécharger un document. C'est une démarche de l'utilisateur. C'est un lieu de stockage géré par l'APRC. Si l'utilisateur coche un abonnement gratuit, il reçoit un mail l'avertissant qu'un nouvel article est en ligne. Sur ce site, il faut que la commission médias veille à produire un éditorial régulier et réactif en fonction des événements et que des articles soient publiés régulièrement et à périodes rapprochées pour que le public et les adhérents aient le sentiment que l'information est là.

² Rapidement : le Nord-est, le Centre et Alpes-Côte d'Azur.

2) Le forum

Lieu d'échange et de discussion mais aussi d'information, pour écrire, il faut être inscrit. Pour lire, suivant les cas, l'accès est public ou réservé aux adhérents. Les interventions engagent leur auteur, ce n'est pas une information validée par l'APRC. Si l'utilisateur coche un abonnement gratuit, il reçoit un mail l'avertissant d'une nouvelle intervention postée en ligne. Cet outil est le plus employé par les adhérents. Beaucoup d'informations déposées pourraient être reprises en articles publiables par la commission médias de l'APRC. Un pôle modérateur en assure la gestion et veille au respect de la liberté d'expression et à celui des personnes.

3) Le publipostage par mail.

Nous avons une application en ligne (PHPLIST) qui nous permet d'envoyer facilement et rapidement un message avec ou sans pièce jointe à des listes de personnes. Ces listes sont préparées d'avance, ce sont par exemple : adhérents, CA, correspondants locaux, juridiques, etc. Ce système respecte la règle du mailing qui protège la liberté de chacun, le destinataire peut en cliquant sur un lien se désabonner de cette liste et ne plus recevoir de mail.

4) L'abonnement (*flux RSS pour les spécialistes*)

Par une forme d'abonnement, chacun peut avoir dans son navigateur habituel un accès immédiat et actualisé des nouveautés sur le site. Ce moyen n'est pas employé aujourd'hui, mais il est très utilisé par les médias en ligne, les sites d'information.

Les bulletins.

Le numéro 60 se voulait plus pratique et à la portée de tous, plus chaleureux et humain, en ce début d'année ! Les réactions furent très partagées ! Le tout dernier **spécial AG** a trouvé grâce auprès de certains détracteurs du précédent. D'autres ont regretté de n'y point trouver le rapport d'activités. Nous sommes bien conscients que des améliorations doivent y être apportées ! Mais qu'ici soit remerciés, les rédacteurs d'articles, messages, rapports ou courriers destinés à notre bulletin, les membres de notre équipe de relecteurs expérimentés et efficaces, Michel CRÉZÉ qui en a assuré la mise en page et la présentation... sans oublier Michel BAUMANOIR pour la diffusion par voie postale.

Nous faisons appel à tous les adhérents intéressés et désireux d'apporter leurs compétences, même ponctuellement, au sein de la commission « médias et communication ».

Georges DELENNE et Michel BARBUT
Pour la commission Médias, 16 mars 2013.

Après la présentation de ce rapport d'activités pour l'exercice 2012 suit un échange avec questions ou observations :

- Le dépliant « femmes » : Peut-il être envoyé aux correspondants pour le diffuser dans nos régions ? Sera-t-il sur le site ?
 - Au Parvis, on peut rencontrer plein de gens à qui on peut le diffuser.
 - Dans le rapport d'activités je n'ai pas entendu parler du texte de la convention. En effet, le principe de la convention a été critiqué par certains. Si elle pose des difficultés on peut toujours proposer une orientation pour en réétudier la présentation. Au final, quelques personnes se pencheront sur ce qui fait problème pour améliorer son texte sans rien renier de ce qui en fait une pièce maîtresse de notre vie associative.
-

Tout le monde est d'accord pour apporter la mention : "**travail sérieux et efficace**" à ce rapport !
Pour preuve, le résultat du vote par lequel il est adopté à la quasi-unanimité :

Votants : 496 Contre : 0 Abstentions : 2 Pour : 494

2. Le rapport financier de l'exercice 2012.

Pour leur meilleure lisibilité, les tableaux comptables qui font partie du rapport financier élaboré et présenté par notre trésorier se trouvent aux pages 28 et 29 de ce bulletin. Veuillez vous y reporter.

Présentation : Henri GRESSIER, trésorier.

2.1. Analyse du compte de résultat.

Les comptes de résultat reflètent l'historique des charges et des produits survenus tout au long de l'année. Il s'agit en quelque sorte du film des événements.

Ils se divisent en deux catégories : les charges et les produits.

➤ Les charges d'exploitation :

On remarque une grande stabilité entre l'exercice 2012 et celui de 2011 :

61 000 € contre 60 700 € l'année précédente.

➤ **Les produits d'exploitation :**

Quelques variations de détail.

L'ensemble des produits d'exploitation reste également stable :

72 200 € contre 68 400 € l'année précédente.

2.2. Analyse du suivi du budget.

Se référer à l'annexe « Budget 2012, prévisionnel / réalisé – Budget prévisionnel 2013 » page 29.

➤ **Les dépenses :**

Le budget de fonctionnement a été réalisé à 76 %.

Le budget juridique a été réalisé à 48 %. Nous avons vu large dans nos prévisions de l'an dernier. Cela nous avait semblé opportun, afin de pallier tout imprévu.

➤ **Les recettes :**

Les recettes de fonctionnement obtenues sont très proches du prévisionnel.

Les recettes du pôle juridique sont quant à elles bien inférieures au prévisionnel. Nous avons en effet envisagé des charges importantes dans ce domaine et, parmi les recettes prévues, il était fait appel aux fonds propres de l'association. Nous n'en avons pas eu besoin.

2.3. Analyse du bilan.

Les comptes de bilan, au contraire des comptes de résultat, sont une photo instantanée de la situation financière de l'association au 31 décembre.

➤ **Actif :**

On y trouve la trace de l'utilisation des richesses de l'association.

Les disponibilités sont constituées par le solde des différents comptes bancaires.

Les produits à recevoir sont des recettes en attente, qui ne figurent pas encore sur les relevés de comptes (par exemple les intérêts qu'ont produit durant l'année les comptes d'épargne, ou encore les toutes dernières remises de chèques reçus en 2012).

L'actif est en augmentation de 6 000 € par rapport à l'année dernière.

➤ **Passif :**

Il décrit la nature des richesses de l'association. Il y a le capital associatif : 56 800 €, stable.

Dans la rubrique **avances et dettes**, il y a deux lignes :

1. Les fonds propres affectés au juridique :

Nous avons décidé l'an dernier que le résultat de l'exercice 2011, soit 6 900 €, serait réservé à financer des actions juridiques.

2. Les donateurs pour le juridique :

Certains donateurs souhaitent aider spécifiquement les actions juridiques.

Si ces dons étaient simplement comptabilisés en recettes, l'excédent non dépensé passerait automatiquement, en fin d'exercice, dans le résultat final. Cet excédent ne serait plus identifiable comme disponible pour des actions juridiques des années suivantes.

Voici donc comment il est procédé pour respecter la volonté des donateurs :

Tous les dons devant être affectés au juridique sont comptabilisés dans le compte de bilan « Donateurs pour juridique ». À la fin de l'exercice, la somme nécessaire pour équilibrer les dépenses est retirée de ce compte et placée en recettes. Le reste demeure dans le compte « Donateurs pour juridique » où il est disponible pour les actions juridiques de l'année suivante.

Exemple pour l'exercice 2012 : Nous avons dépensé 24 900 € pour le juridique. Il a été affecté exactement la même somme en recettes pour le juridique. Au 31 décembre 2012, il reste 11 900 € disponible pour les dépenses juridiques futures.

2.4. Le résultat.

Nous constatons un résultat positif de 11 189.60 €.

À quoi allons-nous destiner ce montant ?

Je propose que, comme l'an dernier, il soit inclus dans les fonds propres affectés au juridique.

Ceci porterait les fonds immédiatement disponibles pour le juridique, dès le début de l'année 2013, à :

$11\,928.97 + 11\,189.60 = 23\,118.57$ €

L'assemblée générale doit se prononcer sur ce point.

2.5. Les reçus fiscaux.

Ces reçus ont été édités par Michel CRÉZÉ à partir du fichier des adhérents de l'association, lequel est mis à jour par Isabelle SAINTOT. Ils correspondent aux cotisations et aux dons reçus par l'APRC. Ces reçus sont signés par le trésorier.

Comment vérifier que les données du fichier et celles de la comptabilité sont bien en phase ?
C'est la tâche à laquelle nous nous sommes employés en 2012.

Les dons et les cotisations sont traités à 3 niveaux :

1. Ils arrivent sous forme de chèques qui sont enregistrés en comptabilité par le trésorier.
2. Ils sont remis à la banque par le trésorier.
3. Ils sont enregistrés dans le fichier des adhérents par la secrétaire de l'association.

Nous avons mis au point un système de contrôle périodique de la cohérence des chiffres entre ces trois niveaux, qui nous permet d'affirmer aujourd'hui que les reçus fiscaux qui ont été édités correspondent exactement à la comptabilité.

Les montants de 2012 sont :

Cotisations :28 653 €

Dons : 19 940.20 €

2.6. Le trésorier-adjoint.

Le trésorier est actuellement seul à ce poste.

Cette situation est anormale car, en cas de défaillance, il faudrait lui trouver un successeur dans l'urgence.

Je propose d'anticiper et je demande instamment **la collaboration d'un trésorier-adjoint**.

Je m'engage à partager effectivement la mission et les responsabilités de trésorier avec lui (ou elle).

J'espère que cette demande sera entendue et que quelqu'un se manifestera. C'est important pour la solidité de l'association.

2.7. La vérification des comptes.

Elle a été réalisée par Gérard BARTHOULOT dont le rapport a été lu par Victor GAUTIER.

APRC - Vérification du bilan 2012

Après avoir effectué les vérifications du Bilan 2012 à partir des documents comptables existants qu'Henri GRESSIER, trésorier de l'APRC a mis à ma disposition, je suis en mesure de pouvoir attester et énoncer les précisions suivantes :

Henri GRESSIER a pris la patience nécessaire pour éclairer quelques interrogations qui étaient les miennes sur la présentation de telle ou telle ligne comptable.

Je pense en particulier à la méthode utilisée pour établir une ligne comptable en face de chaque don pour faire en sorte de préciser à quelle destination doit être affectée ce don, selon le souhait du donateur.

Cette disposition peut sembler logique. En tout cas, elle ne simplifie pas le travail du trésorier : il m'apparaissait important de le souligner.

Je reviens à ma mission propre de vérificateur ;

1/À l'aide du "grand livre" et les relevés bancaires, j'ai effectué de nombreux pointages qui m'ont permis de vérifier la bonne affectation des chiffres.

2/À partir d'une mise à jour récente (fin décembre 2012) sur ce qui est nommé "produits à recevoir" (dons au "juridique" datés de fin décembre et même début janvier 2013), j'ai pu vérifier la rigueur et le savoir-faire d'Henri, particulièrement dans le document qu'il nomme "balance globale".

3/Le compte de résultat et le bilan 2012 :

Le compte de résultat qui fait apparaître un bénéfice ou excédent de 11 190 euros, reprend rigoureusement les montants "dépenses" et "recettes" pointés tant dans le "grand livre" que sur les relevés des comptes bancaires.

Le bilan par ailleurs n'attire pas de ma part de remarques particulières, si ce n'est pour constater à nouveau l'exactitude des sommes inscrites sur ce document.

4/ Un dernier point :

Les "abandons de créances" (abandons de frais) pour le compte de l'association, comme les dons effectués au cours de l'année, nécessitent la délivrance d'un reçu fiscal rédigé et envoyé au début de l'exercice qui suit l'exercice comptable.

Même si cela ne rentre pas dans le cadre spécifique de ma mission de vérificateur, je veux souligner devant vous l'attention, le soin et l'implication apportés par notre trésorier pour s'acquitter de cette tâche, dans le sens du bien commun de tous.

Il s'agit en effet de prendre en compte tous les dons, même ceux qui lui parviennent très tardivement dans l'exercice comptable - et même courant janvier 2013 -, et faire en sorte que le donateur ou celui qui abandonne sa créance puisse utiliser le reçu fiscal en 2013...Sans le soin apporté par Henri, le donateur devrait attendre 12 mois, c'est-à-dire 2014, pour bénéficier d'une réduction sur ses impôts.

À partir de ces vérifications, je vous invite à approuver les comptes de l'exercice 2012.

Fait à PÉRONNAS (01) le 11 février 2013

Gérard BARTHOULOT, vérificateur aux comptes.

2.8. Le Budget prévisionnel.

Il sera examiné au cours de la séance du dimanche matin car il doit tenir compte d'orientations qui auraient une incidence particulière et que son application relèvera du nouveau conseil.

On passe au vote du rapport financier. Personne ne demande un vote à bulletin secret.

Votants : 496 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 496

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

3. Le renouvellement du conseil d'administration.

3.1. Adaptation circonstancielle du règlement de l'AG.

Pour l'heure **5 administrateurs** continuent leur mandat :

Michel BARBUT, Henri GRESSIER, Hubert PANNEAU, Christiane PAURD, Isabelle SAINTOT.

Il y a deux nouvelles candidatures :

Marie-Claude CAILLAUD (pour 1 an de second mandat) et Rémi POTTIER (nouveau candidat).

Avant de procéder au vote et étant donné le petit nombre d'administrateurs, le président soumet au vote une question extrêmement importante qu'il pose à l'assemblée :

« En contradiction avec son RI, l'AG accepte-t-elle que des candidats se présentent spontanément en cours de séance comme administrateurs ? »

Votants : 496 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 496

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'AG accepte d'ouvrir des candidatures spontanées pour renforcer le prochain CA.

3.2. Questions préliminaires sur l'investissement requis par la fonction d'administrateur.

Suite à plusieurs questions sur les compétences et le temps requis, on note les remarques suivantes :

- L'investissement dépend de chacun, selon ses possibilités.
- Ce qui est important, c'est l'ambiance. On ne peut pas travailler dans une mauvaise ambiance et dans la défiance.
- Il faut avant tout être de bonne volonté, être généreux. Mais il faut aussi s'informer de ce qui se fait en dehors du CA, là où il y a beaucoup de compétences... Il ne faut pas qu'il y ait dichotomie entre l'intérieur et l'extérieur du CA.
- Ce n'est pas un engagement par intermittence, mais on n'est pas obligé de se mêler de tout.
- Au sujet de la participation au conseil d'administration d'un délégué par commission : ce sera l'objet d'une orientation à examiner demain.

3.3. Présentation des candidates et candidats au CA

➤ *Candidatures reçues avant l'AG.*

Thérèse BOYER fait la lecture de la lettre de candidature de Marie-Claude CAILLAUD (empêchée).

Lettre de candidature au conseil d'administration de l'APRC, renouvellement pour un an.

Marie-Claude CAILLAUD. Le 23 mars 2013

J'habite le Maine-et-Loire. Je ne suis pas ex-religieuse encore moins prêtre et j'ai connu l'APRC par Thérèse BOYER quand elle s'est engagée dans les démarches en Justice, première des AMC pour les TGI ; j'ai co-animé son comité de soutien à Angers.

Il y a 3 ans, le président Jean DESFONDS m'a sollicitée pour être au CA, au moment où l'APRC décidait d'ouvrir le CA aux non-AMC. J'avais alors accepté de poser ma candidature dans le prolongement de notre action locale, pour soutenir notre cause qui est pour moi une question de Justice, de place des Églises dans une société laïque ; par le nombre des ex-religieuses concernées et leurs petites retraites, c'est aussi une question d'égalité entre les femmes et les hommes.

Depuis 3 ans, j'ai cherché au CA à apporter le regard d'une femme :

- extérieure à la vie en institution d'Église
- qui a l'expérience de :
 - la responsabilité associative
 - l'action institutionnelle publique
 - du chantier de l'égalité entre les femmes et les hommes.

J'ai aussi co-animé le groupe "femmes" dans l'APRC.

À 60 ans, je travaille toujours à temps plein, un gros temps plein, dans un service de l'État : avant à la préfecture d'Angers et maintenant à la direction départementale de la cohésion sociale, comme déléguée départementale aux droits des femmes et à l'Égalité entre les femmes et les hommes.

*Mon temps disponible pour l'APRC est donc limité, comme je l'avais dit depuis le départ : je ne peux pas lire régulièrement les mails. J'ai consacré 5 à 6 jours de congés par an pour les CA, AG et groupe "femmes" ; je suis absente à cette AG pour raison professionnelle.
Si vous l'estimez utile, je propose de renouveler ma candidature pour un an, ce qui me permettra de consolider l'équipe restante du CA, pour assurer la continuité avec l'arrivée de nouveaux et nouvelles élu-e-s".*

Puis, c'est au tour de Rémi POTTIER de se présenter.

Rémi POTTIER. Lettre de candidature au conseil d'administration de l'APRC, le 24 mars 2013

*Avec les adhérents du Poitou-Charentes nous avons entendu l'appel du CA à le soutenir et à le renforcer. "Gentiment", on m'a demandé de présenter ma candidature, d'accepter d'aller au charbon, de donner un peu de temps pour que se poursuive le combat de l'APRC.
J'ai quitté les Fils de la Charité à La Rochelle en 1987.
Je me rappelle combien cela a été important pour moi de rencontrer, à l'époque, des copains qui appartenaient à l'APRC. Ils m'ont fait comprendre que je n'étais pas seul. Ils m'ont ouvert les yeux sur des horizons que je ne soupçonnais même pas.
C'est pourquoi, en pensant aux isolés, à ceux qui quittent l'Institution aujourd'hui encore, il me paraît important que l'APRC ne cesse d'avancer et de proposer son aide à ceux qui souffrent de l'injustice.
Avec le temps, en fréquentant les uns et les autres j'ai pu découvrir la richesse du parcours de notre association, le chemin parcouru malgré les résistances et les échecs.
Il est important aussi, que l'APRC ne cesse d'avancer, en tenant compte de son histoire, en expérimentant de nouveaux chemins si nécessaire.
J'y ai rencontré des hommes et des femmes qui ont de petites retraites mais une vie d'une richesse insoupçonnée.
Il me semble important que l'APRC ait confiance en ses valeurs et maintienne le cap, grâce à l'engagement sans cesse renouvelé de ses adhérents.
Mon engagement syndical à la CFDT durant ma vie active m'a appris que, seul, on va certainement plus vite mais qu'ensemble on va plus loin.
Pour toutes ces raisons, aujourd'hui, j'accepte d'être candidat au CA de l'APRC pour continuer le chemin, avec humilité et convivialité, encouragé par un adhérent du Poitou-Charentes, qui me demandait de réfléchir à cette phrase de Roosevelt : « les gagnants trouvent des moyens, les perdants des excuses ».*

➤ **Candidatures en réponse à l'appel et au vote en cours de séance.**

Après quelques instants de silence et de regards croisés, un premier candidat se présente :

Emmanuel GUILLERMAIN (53 ans).

Il se présente brièvement : responsable de ressources humaines dans un grand groupe, sur des postes à gérer dans le monde entier. Ex-congréganiste, il est père de 5 enfants. Son espoir de voir valider de nombreux trimestres manquants l'a rapproché de l'APRC. Son investissement dans la préparation de cette AG a fini de le convaincre. *La rédaction lui a demandé un mot motivation plus complet (page 27).*

Sur réitération de l'appel du président, un second candidat lève la main :

Paul CHIRAT (68 ans).

Bien connu de nombreux adhérents pour les 10 années qu'il a déjà passées au conseil (1990-91-92 ; 2002-3-4-5-6-7 ; 2009), il indique ses priorités actuelles : la revalorisation des trimestres antérieurs à 1979 et l'amélioration de l'image de l'association, notamment par son intitulé qui prétendrait vouloir une « retraite convenable » au moment où plus aucune ne l'est. Notre intitulé APRC devrait mieux montrer que nous nous battons pour la retraite des « cultuels ».

Comme à l'accoutumée les votes se déroulent pendant la pause.

3.4. Le nouveau conseil.

À 17 heures 30, reprise de séance avec proclamation des résultats du vote pour le conseil.

Les scrutateurs ont compté 495 votants, ce qui situe la majorité absolue à 248 voix.

Votants : 495 Nuls : 20 Exprimés : 475

Par ordre alphabétique, ont obtenu :

Madame Marie-Claude CAILLAUD :	429 voix	Réélue.
Monsieur Paul CHIRAT :	403 voix	Élu.
Monsieur Emmanuel GUILLEMAIN :	475 voix	Élu.
Monsieur Rémi POTTIER :	475 voix	Élu.

Le nouveau conseil d'administration compte en plus de ces 4 nouveaux élus les 5 administrateurs en cours de mandat :

Monsieur Michel BARBUTÉlu à Besançon 2011
Monsieur Henri GRESSIER Élu à Besançon 2011
Monsieur Hubert PANNEAU Élu à Annecy 2012
Madame Christiane PAURD Réélue à Besançon 2011
Madame Isabelle SAINTOT Élu(e) à Besançon 2011

Comme prévu par nos statuts, le nouveau conseil se réunira « immédiatement après l'assemblée générale qui a procédé à son renouvellement » pour élire son bureau. Notre précédent bulletin (N°62) vous a déjà informés à ce sujet.

4. Comptes rendus des ateliers du samedi matin.

4.1. Atelier Réforme des retraites / Réforme Cavimac / Syndicats.

Présenté par Guy ANDRIOT.

L'APRC sait que l'on est dans une période de réforme des retraites d'où l'importance de présenter nos revendications spécifiques.

Il y a une chose fondamentale : la Cavimac –comme la MSA– n'est pas viable en l'état. Elle doit sa survie à la compensation géographique. Elle se contente d'organiser les aides sociales des assurés de ce régime.

Il faut absolument poursuivre les contacts avec les syndicats tout en gardant notre spécificité. Il y a urgence à présenter nos revendications avant la réunion de la commission des sages (en juin) et la conférence sociale de l'été. C'est en septembre qu'un projet sera présenté au Parlement.

Il est souhaitable que notre conseil d'administration prenne en compte ce problème des retraites dans les meilleurs délais car en octobre il y aura la présentation d'un projet de loi sur les retraites.

Dans la réflexion qui est la sienne, la CFDT proposerait un régime unique : la Cavimac serait intégrée au régime général. Il est important que nous puissions obtenir pour l'ensemble des AMC ce qui a été gagné par quelques uns avec des solutions équitables pour le paiement des arriérés. Notre combat est pour l'ensemble des assurés de la Cavimac.

4.2. Atelier Régions.

Présenté par Agathe BROSSET et Gilles LACROIX.

Il s'avère nécessaire de bien définir le rôle du correspondant local : il a un rôle de transmetteur d'informations avec le CA, un rôle d'animateur du groupe et il assure aussi le lien entre les adhérents d'une même région. Pour ce faire la discrétion est très importante.

Il est bien précisé que le correspondant local ne doit pas être gêné par des problèmes d'argent pour organiser la vie de sa région et dans la prise de ses initiatives. La confiance entre le correspondant local et le responsable des Régions doit être totale.

Le combat pour la justice n'exclut pas de donner le maximum d'informations sur les droits des personnes à un certain nombre d'aides (Pélican, ACR, démarches auprès des évêques ou des supérieurs majeurs).

Le correspondant local doit avoir le souci d'informer le maximum de personnes en délocalisant des réunions, en organisant des « relais info » comme en Bretagne où chacun a la responsabilité de quatre ou cinq adhérents pour leur transmettre les infos que le responsable lui fournit.

Bien se convaincre qu'on ne fait pas « à la place de », mais qu'il faut « faire avec ».

Enfin dernier point, avoir le souci de découvrir et rencontrer les personnes des communautés nouvelles qui sont dans des situations dramatiques. Le travail de Christiane PAURD sur ces questions est particulièrement important, et doit nous obliger à être vigilants.

4.3. Atelier « Femmes ».

Femmes ex-religieuses, femmes - épouses des ex-ministres du culte

Il faut souligner l'important travail déjà accompli depuis la dernière AG.

On voit le besoin de rencontrer les femmes pour savoir leurs besoins spécifiques et pour leur donner toute leur place.

Si le bouche à oreille fonctionne bien, il est néanmoins indispensable de recruter de nouvelles adhérentes et de leur expliquer leurs droits. Mais aussi, il ne faut pas hésiter à faire remonter les infos.

On parle de « parité », mais qu'en est-il dans notre association ?

Fin de la séance de l'après-midi dirigée successivement par Marcel MARGUET et par Christiane PAURD qui ont permis des débats sereins et constructifs.

5. Question des participants :

Plusieurs participants posent la question du « pourquoi » de la démission de Bernard DECONCHE à 6 semaines de l'AG. Pour quels motifs ? Certains s'étonnent que mention n'en ait pas été faite plus tôt dans l'AG car « nous sommes des adultes qui peuvent entendre et comprendre les problèmes sans juger les uns et les autres ». Les mails injurieux ? Des conflits au sein du bureau ou du conseil d'administration ?

Réponse à plusieurs voix :

- « Personne ne peut dire à la place du président la cause de sa démission. Elle lui appartient et c'est à lui qu'il faut poser la question ».
- « On trouve que Bernard DECONCHE a permis aux uns et aux autres d'assez bien travailler pendant son mandat. »
- « Il a lui-même informé son conseil d'administration et les correspondants locaux dans les termes qu'il a choisis : il est difficile de les commenter ici. »
- « Tout le monde condamne l'envoi des mails injurieux d'où qu'ils viennent ».

Bernard GRASSI prend le temps d'expliquer pourquoi le forum du site avait été inaccessible pendant un après-midi. Cela avait conduit certains à crier à la censure. C'était une mesure conservatoire pour permettre au bureau de savoir comment gérer une intervention qui mettait directement en cause des personnes avec leur nom et prénom.

Suite à des réunions locales, il est demandé qu'une loi morale soit inventée pour les mails avec la possibilité de saisir la commission de recours prévue par l'article 7c de nos statuts. Une orientation sera proposée sur cette grave question.

6. Lecture des projets d'orientations.

Les projets d'orientations, issus des groupes locaux et envoyés au secrétariat de l'AG, ont été rassemblés et mis en forme pour en faire des propositions pouvant être soumises au vote.

7. Communications particulières.

Quelques participants auraient souhaité s'exprimer davantage sur tel ou tel sujet lui tenant à cœur... L'assemblée générale se déroule dans un temps limité et seule une lettre de Cécile LECLERC a pu être lue, à sa demande, devant l'assemblée. Elle ne figure pas dans ce « compte rendu statutaire » mais vous en prendrez connaissance page 32.

Suspension de l'AG.

Il est 19 heures : suspension de l'AG. Un excellent apéritif nous attend avec un verre de Jurançon accompagné de fromage local et de petits toasts. Quant au repas il fallait choisir entre ouvrir les oreilles pour accueillir une excellente chorale ou faire marcher les mandibules. Mon petit doigt me dit que personne n'a choisi, tous nous avons fait fonctionner les deux.

Ce compte rendu a été rédigé par Hubert PANNEAU et Isabelle SAINTOT.

Le dimanche matin, 7 avril à 9 heures.

Après une bonne nuit, avec des visages un peu reposés et apaisés après l'échange de qualité d'hier soir l'assemblée reprend son cours et poursuit ses travaux.

8. Présentation du nouveau CA

Isabelle SAINTOT ouvre le bal et lance la journée en nous présentant le nouveau conseil. Son intervention vient autant du cœur que des méninges : « *J'assume l'animation de cette équipe, nous dit-elle d'entrée de jeu, et j'insiste sur le mot équipe. Je continue à tenir le fichier, j'ai beaucoup appris sur les adhérents, c'est un extraordinaire lieu de convivialité. Alors mon souhait est que l'APRC fonctionne, que les commissions travaillent en interne, que les gens sachent à qui s'adresser, que chacun soit responsable dans son groupe de travail. Puisque l'on n'est pas compétent en tout, il faut de la rigueur dans les commissions et entre les commissions. Mon souhait, tirer les conclusions de la démission de Bernard, de ce qui s'est passé les derniers mois. Il faut que l'on travaille dans le respect des uns et des autres. Le climat à l'APRC sera ce que nous le ferons. Et puis nous savons bien que le chef ne fait pas tout. Il délègue, donne de l'élan. Ceci étant dit, nous pouvons attaquer le gros morceau qu'est le débat sur les orientations* ».

9. Intervention du représentant de l'Apsecc :

Prononcée par Joseph SAINT-PÉ

À chacune des assemblées générales de l'APRC ou de l'Apsecc, il y a invitation réciproque d'un représentant. C'est un adhérent Apsecc de la région de Pau qui a participé à notre AG du début à la fin, et nous l'en remercions. Indépendamment des contacts personnels que nous avons eus, nous avons apprécié et applaudi le communiqué ci-dessous.

Nos deux associations, APRC et Apsecc, sont différentes de par leur origine, leur histoire, leurs actions, mais elles sont appelées à travailler ensemble.

L'Association Protection Sociale et Caisse des Cultes (Apsecc) a été fondée en 1978-1979, en même temps que Camac et Camavic (devenues ensuite par fusion Cavimac), pour s'opposer à ce choix d'un régime particulier et pour **revendiquer d'être au régime général de la sécurité sociale**.

L'opportunité politique d'y parvenir se présente en 2013 avec les propositions de la commission Moreau et ce qui va s'en suivre au niveau du gouvernement et des assemblées parlementaires.

Votre action à l'APRC est surtout d'accompagner les démarches judiciaires individuelles pour avoir des retraites justes : un énorme travail juridique, des compétences acquises, des contacts précieux avec des professionnels du droit. L'Apsecc n'a pas ce socle juridique précieux.

Notre action est surtout de formation et d'information des assurés de la Cavimac pour tout ce qui concerne la vie d'un assuré : santé, retraites, conditions de vie, prévention. (Comment comprendre une feuille de remboursement, se défendre contre les dépassements d'honoraires ? Quelles sont les aides possibles à demander quand on est en maison de retraite ? Etc.). Notre revue « Nouvelles et Références », qui paraît quatre fois par an, développe surtout ces questions.

Des actions de l'Apsecc, dans les premières années, ont abouti à rapprocher le fonctionnement de la Cavimac de celui de la sécurité sociale (obtention de la carte d'assuré social, droit au tiers payant, mensualisation des pensions, invalidité partielle ou temporaire...). Nous devons améliorer le système, faute de pouvoir le supprimer !

Depuis 2 ans, des assurés de la Cavimac demandent, comme chez vous, la prise en compte des trimestres correspondant aux années de grand séminaire, postulat et noviciat, non retenus actuellement dans le décompte de la caisse. Des actions judiciaires comme celles que vous menez ont démarré. C'est une initiative venue des Vosges avec Jean-Louis DIDELOT et soutenue par l'APRC. La première demande a abouti. Quatre autres sont en cours. Un tract récent de l'Apsecc lance cette action.

Cela est nouveau pour nous, mais nous bénéficions de votre aide précieuse.

Mais le grand chantier commun sera la réforme des retraites !

10. Les orientations.

Présentées, discutées, reformulées, elles sont ensuite mises au vote de l'assemblée.

Nous les avons publiées immédiatement après l'AG, dans notre bulletin 62. Mais pour conserver le fil conducteur de ce bulletin qui veut vous présenter « l'AG comme si vous y étiez », nous les rappelons ici, sans leur préambule.

Orientation N°1 : Les syndicats et la réforme des retraites.

L'assemblée générale demande que soient poursuivies la réflexion menée et l'action spécifique ébauchée par la commission Syndicats / Retraites pour que les revendications des AMC puissent bénéficier de la dynamique de la réforme des retraites.

Que les actions soient renforcées en vue d'obtenir avant le vote de la loi une négociation avec les autorités culturelles et les représentants des assurés sous le contrôle des ministères de tutelle. Elle devra aboutir à la normalisation du régime des cultes et à l'apurement des injustices du passé.

Dans ces réformes, les intérêts de tous les AMC devront être pris en compte pour une réelle amélioration de leur situation.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 495

Orientation N° 2 : Les commissions et le conseil d'administration.

L'assemblée générale constate la place importante, et sans cesse croissante, prise dans notre action par le travail réalisé par les différentes commissions.

Elle rappelle que chaque commission peut mandater l'un de ses membres, en fonction de l'ordre du jour et avec l'accord du CA, pour la représenter au CA avec voix consultative.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 495

Orientation N°3 : Les actions en justice.

L'assemblée générale constate qu'une dynamique nouvelle est née des succès remportés par un certain nombre de nos adhérents devant la justice.

Elle souhaite que les différentes actions en justice soient poursuivies et exploitées pour une stratégie collective.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2 POUR : 493

Orientation N° 4 : Faire valoir ses droits.

L'assemblée générale constate que les possibilités d'aide sociale ouvertes aux AMC sont souvent ignorées. Par manque d'information ou par lassitude, beaucoup d'AMC adhérents ou non, ne font pas valoir ce type de droit.

L'AG recommande de poursuivre et d'amplifier les actions pour qu'ils soient informés et puissent formuler les demandes adaptées.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 17 POUR : 478

Orientation N° 5 : Les femmes et l'association.

L'assemblée générale propose aux régions :

- De solliciter des adhérent(e)s pour étoffer la commission femmes ;
- De diffuser largement le dépliant ;
- De recueillir les besoins spécifiques des ex-religieuses et des ex-membres des communautés nouvelles ;
- D'être attentives aux demandes spécifiques des conjoints d'AMC concernant les problèmes de reversions.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 495

Orientation N°6 : Relations et échanges au sein de l'association

L'assemblée générale demande la mise place d'un groupe de travail chargé d'élaborer une charte de bonne conduite dans les échanges au sein de l'association en vue de l'intégrer au règlement intérieur.

VOTE : CONTRE : 4 ABSTENTIONS : 31 POUR : 460

11. Le budget prévisionnel pour 2013.

Les orientations étant votées, le trésorier peut reprendre et compléter la présentation du budget prévisionnel qu'il avait esquissée la veille. Écoutons-le.

Établir un budget, c'est se fixer un cadre de dépenses et de recettes. Lorsque la réalité déborde de ce cadre, le conseil d'administration est alerté et il décide de prendre les mesures qu'il juge opportunes.

Nous constatons que **les dépenses** de fonctionnement sont assez stables d'une année à l'autre. Les prévisions budgétaires peuvent donc être établies en fonction de ce qui a été réalisé l'année précédente, en tenant compte de projets présentés par les différentes commissions et par les orientations qui viennent d'être votées. Les responsables juridiques de l'APRC nous ont fait part des dépenses qu'ils estiment vraisemblables pour 2013.

Les recettes de cotisations sont stables d'une année à l'autre.

Il n'en est pas de même des dons affectés au juridique, qui sont beaucoup plus aléatoires.

Les recettes pour le juridique sont constituées par :

- 12 000 € de dons reçus les années précédentes et non encore utilisés ;
- 11 000 € de nouveaux dons espérés en 2013 ;
- 11 000 € représentant l'affectation du résultat de l'exercice 2012, adoptée hier par l'AG ;
- 9 000 € issus de nos fonds associatifs.

Le budget est ainsi équilibré, tant pour sa partie « fonctionnement » que pour sa partie « juridique ».

Des tableaux récapitulatifs (repris en annexe page 29) explicitent parfaitement ces propos. Ainsi informée, l'assemblée peut se prononcer sur la proposition suivante :

L'assemblée générale adopte le budget prévisionnel pour 2013 qui lui est présenté.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 495

12. La cotisation 2013.

L'assemblée générale accepte la proposition motivée que lui fait le trésorier et se prononce par vote :

Le montant indicatif de la cotisation ne change pas pour 2013 :

Tarif ordinaire : 40 € Tarif minoré : 24 € (pour une 2^o adhésion à la même adresse).

Il est bien rappelé que, conformément à l'article 6 de nos statuts, ces chiffres sont indicatifs. Il est possible d'adhérer à l'association en donnant plus ou moins que le montant voté par l'assemblée générale.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 495

Clôture de l'assemblée, à 12 heures 30.

Avant de clôturer cette assemblée, une dernière question est posée sous forme d'appel :

Quelle région posera sa candidature pour accueillir et organiser la prochaine assemblée générale ?

Et l'un de nous lança : « Nous cherchons *un désert d'aprcistes* pour y faire une oasis ! »

Qui relèvera le défi ?

Hubert PANNEAU, secrétaire de séance.

AG 2014... Les adhérents de la Charente-Maritime sont partants pour organiser l'AG 2014.

Elle aurait lieu les 29 et 30 mars à La Rochelle.

Ils attendent, outre le devis du lieu d'accueil, le feu vert du prochain CA (fin mai 2013).

Mettez déjà une option sur ces dates !

Documents annexes au compte rendu d'AG.

Afin de présenter les tableaux comptables sur deux pages en vis-à-vis, nous commençons par ces documents.

À la demande de la rédaction, Emmanuel Guillermain, nouvel administrateur, nous en dit plus...

J'ai 53 ans. Après un parcours de 13 ans, dans la vie religieuse (Notre Dame de Vie puis les Jésuites), commencé très jeune, je me suis reconverti. Je suis marié et père de 5 enfants et je travaille à Pau dans les ressources humaines. Il me manque 35 trimestres de cotisations retraite. J'ai entendu parler de l'APRC par un article de presse sur un procès au Tass et je vous ai rejoints il y a 5 ans.

Je n'avais jamais pensé à me présenter aux élections du conseil d'administration avant l'AG d'Izeste. Je pensais qu'il fallait des compétences très pointues et que je n'avais pas beaucoup de temps disponible, ce qui me fait défaut. Mes seuls atouts étaient l'énergie, le sens de l'écoute et le goût de l'engagement solidaire. J'ai compris pendant les appels à candidature que je pourrais rendre service malgré mes limites, en dégageant un peu de temps.

Je débute, avec quelques convictions :

Dans une association nombreuse comme l'APRC, il est normal de rencontrer une grande diversité d'approches et de préoccupations. L'intérêt de l'association est de trouver les directions vers lesquelles nous avons tous intérêt à aller, en respectant chacun. Je souhaite y contribuer.

Des commissions ont été mises en place et travaillent les sujets dont elles sont saisies avec beaucoup de compétence et de détermination. Leur travail est au service de tous. Je souhaite que leurs représentants se sentent accueillis au conseil d'administration et qu'ils participent à dynamiser l'association.

Enfin, j'ai les cheveux blancs comme la majorité des membres, mais si nous voulons avancer, il me semble important d'élargir l'association à des plus jeunes, qu'ils soient issus de communautés nouvelles ou de différents cultes. J'aurai à cœur d'y travailler.

Merci de votre accueil chaleureux. Je suis heureux d'être à votre service.

Emmanuel Guillermain

Le témoignage d'une nouvelle adhérente qui va en procédure (Brigitte CLAUDE).

Je suis née en 1956. Insérée dans la vie professionnelle, je fréquente en 1986 un groupe de prière charismatique qui me met en contact avec une communauté nouvelle : la communauté des Béatitudes. Désirant une vie plus fraternelle et de prière, je rentre dans cette communauté et en deviens membre en mars 1987, dans la maison mère. Postulat, premiers vœux en 1990 puis vœux perpétuels de pauvreté, chasteté et obéissance en 1994 dans la cathédrale de Senlis, entre les mains de Mgr Hardy et celles de mes supérieurs, la communauté ayant une reconnaissance totale de l'Église de France et un statut de droit pontifical.

Au sein de la communauté, les consacrés n'avaient aucun argent personnel et avaient une vie d'obéissance, de soumission envers les supérieurs des maisons. Travail et prière rythmaient notre vie avec très peu de temps pour soi. Petit à petit, je me suis rendue compte, entre les années 1995 et 2001, des dérives que l'on peut qualifier de dérives sectaires. L'ayant dit à plusieurs reprises à ma hiérarchie et lasse de ne pas rencontrer de compréhension, je suis sortie en 2001 et j'ai retrouvé, avec le soutien de ma famille, la vie civile.

En 2008, je demande à la Cavimac (caisse de retraite des cultes), un relevé de carrière et je constate qu'il me manque 51 trimestres ! La communauté des Béatitudes n'ayant cotisé pour ses membres qu'à partir de l'année 2001, seuls 4 trimestres me sont validés sur les 13 ans passés dans la communauté ! Suite à cela, je saisis le Tass de Coutances (ma demande de recours amiable auprès de la Cavimac n'ayant pas abouti en 2009). En avril 2011, ma demande de validation des trimestres manquants est rejetée par le Tass « sur le motif d'un défaut d'intérêt à agir né et actuel », n'ayant alors que 55 ans.

À cette époque, j'ai fait appel de ce jugement auprès de la cour d'appel de Caen qui m'a convoquée en février 2013.

Avant de me présenter au tribunal, j'ai fait une tentative de conciliation avec mon ancienne communauté... qui s'en remet à la justice civile pour savoir si, dans le respect de la loi, elle aurait dû cotiser ou non pour la retraite de ses membres dès leur admission. L'audience est reportée au 5 septembre 2013.

Vu la vie que je menais au sein de la communauté, don total de moi-même et large contribution à bâtir son patrimoine, et devant faire face aux exigences d'une vie simplement convenable pour ma retraite, je considère qu'il est légitime de faire valoir mes droits.

Brigitte CLAUDE

PS de Brigitte : Au sein de la seule communauté des Béatitudes nous avons été plus de 700 membres à partager cette vie d'engagement avant de décider d'en sortir. Beaucoup de personnes sont en phase de restructuration, en quête de réimplantation et en voie de guérison. Trouver un travail et un toit est leur première urgence, bien avant la retraite. Certaines très atteintes et meurtries ont perdu la foi. Peu acceptent de témoigner. Très peu sont prêtes à militer solidairement avec d'anciens prêtres et religieux et encore moins à aller en justice pour la question de leur retraite car la procédure est éprouvante et longue. Adhérer à l'APRC demande du courage et à plus forte raison quand la famille, les amis qui vous restent n'ont pas compris pourquoi vous avez quitté la « belle situation » qu'est la vie religieuse.

APRC - AG avril 2013 - BILAN AU 31/12/2012

ACTIF			2012	2011 Rappel	PASSIF			2012	2011 Rappel
					CAPITAUX PROPRES				
					Capital	56 805.55	56 805.55		
					Résultat exercice	11 189.60	6 891.58		
					TOTAL CAPITAUX PROPRES	67 995.15	63 697.13		
CREANCES					AVANCES et DETTES				
Avances sur frais à venir					490.35		Fonds propres affectés juridique	6 891.58	
Produits à recevoir					2 852.93	2 065.71	Donateurs pour juridique	5 037.39	9 483.54
							Donateurs pour cassation	0.00	
TOTAL CREANCES					3 343.28	2 065.71	Remboursement Article 700	0.00	
DISPONIBILITES									
Sté Générale. - cpte courant					10 518.31	7 946.52	Charges à payer		
Sté Générale - cpte épargne					35 447.20	32 000.00		140.00	551.70
La Banque Postale					828.04	628.44	TOTAL AVANCES + DETTES		
Livret A					29 867.21	29 257.70		12 068.97	10 035.24
TOTAL DISPONIBILITES					76 660.76	69 832.66			
TOTAL CREANCES et DISPONIBILITES					80 004.04	71 898.37			
Charges constatées d'avance (Acompte A.G.)					1 376.08	3 751.00			
TOTAL					81 380.12	75 649.37	TOTAL		
							Produits constatés d'avance	1 316.00	1 917.00
							(Cotisations et dons 2013)		
							(Année N + 1)		
							TOTAL		
								81 380.12	75 649.37

APRC - AG avril 2013 - COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2012

CHARGES			2012	2011 Rappel	PRODUITS			2012	2011 Rappel
CHARGES D'EXPLOITATION					PRODUITS D'EXPLOITATION				
Fournitures administratives					1 355.24	1 567.99	Participation frais AG		
Services extérieurs					1 534.28	1 130.09		5 391.00	4 222.58
Autres services extérieurs					18 744.84	19 520.20	AUTRES PRODUITS		
Déplacements - Missions					32 432.70	30 856.19	Cotisations 2011 (Année N - 1)	488.00	662.00
Frais postaux et télécom					6 945.62	7 637.38	Cotisations 2012 (Année N)	26 969.00	29 005.00
TOTAL CHARGES EXTERNES					61 012.68	60 711.85	Dons pour cotisations 2012	241.00	220.00
Charges financières					0.00	2.02	Cotisations 2012 reçues en 2011	1 807.00	
TOTAL CHARGES EXPLOIT^{ION}					61 012.68	60 713.87	Dons non affectés 2012	6 832.40	5 045.80
CHARGES EXCEPTION^{ELLES}					32.00	826.66	Dons non affectés 2012 arri-	110.00	
							Abandon de créances	125.50	679.30
RESULTAT					11 189.60	6 891.58	Abandon de créances / A.G.	182.00	367.70
							Abandon de créances / CA	0.00	280.00
							Abandon de créances / régions	435.80	375.00
							Abandon de créances / juridique	0.00	815.43
							Dons affectés AG	3 147.00	2 936.13
							Dons pour juridique	19 702.65	22 766.46
							Dons pour cassation	5 200.00	
							TOTAL AUTRES PRODUITS	65 240.35	63 152.82
TOTAL					72 234.28	68 432.11	PRODUITS FINANCIERS		
								1 602.93	1 056.71
							TOTAL PRODUITS D'EX-		
								72 234.28	68 432.11
							TOTAL		
								72 234.28	68 432.11

APRC - AG avril 2013 – Budget 2012, prévisionnel / réalisé – Budget prévisionnel 2013

BUDGET 2012 - Prévisionnel et réalisé APRC				BUDGET PREVISIONNEL 2013	
DEPENSES	REALISÉ	BUDGET	%	DEPENSES	BUDGET
	2012	2012	Réalisé / prévu		2013
Assemblée générale (10)	14 365.39	13 000.00	110.50%	Assemblée générale (10)	14 600.00
Administration	11 144.41	15 000.00	74.30%	Administration	12 500.00
Frais fixes	480.08	480.00	100.02%	Frais fixes	500.00
Bulletin (20)	3 634.40	4 300.00	84.52%	Bulletin (20)	4 300.00
Négociations (80)	409.30	2 000.00	20.47%	Négociations (80)	1 000.00
Relations extérieures (70)	950.99	4 000.00	23.77%	Relations extérieures (70)	2 000.00
Animation régions (40)	3 190.01	3 000.00	106.33%	Animation régions (40)	3 500.00
Commis. medias - presse (90)	0.00	2 000.00	0.00%	Commis. medias - presse (90)	1 000.00
Commission syndicats (91)	1 431.75	1 500.00	95.45%	Commission syndicats (91)	1 500.00
Commission femmes (92)	535.70	1 500.00	35.71%	Commission femmes (92)	2 000.00
Commission com ^{tés} nouv. (93)		500.00	0.00%	Commission com ^{tés} nouv. (93)	300.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	36 142.03	47 280.00	76.44%	TOTAL FONCTIONNEMENT	43 200.00
Frais / juridiques (60)	24 902.65	51 420.00	48.43%	Frais / juridiques (60)	43 000.00
TOTAL DES CHARGES	61 044.68	98 700.00	61.85%	TOTAL DES CHARGES	86 200.00

RECETTES	REALISÉ	BUDGET	%
	2012	2012	réal/prév
Assemblée générale	8 720.00	8 000.00	109.00%
Cotisations	29 264.00	30 000.00	97.55%
Dons pour cotisations	241.00	200.00	120.50%
Dons non affectés	6 942.40	5 000.00	138.85%
Intérêts bancaires	1 602.93	1 000.00	160.29%
Abandons de créances	561.30	1 000.00	56.13%
TOTAL FONCTIONNEMENT	47 331.63	45 200.00	104.72%
Recettes / juridique	24 902.65	53 500.00	46.55%
TOTAL DES RECETTES	72 234.28	98 700.00	73.19%

RECETTES	
Assemblée générale	7 500.00
Cotisations	29 000.00
Dons pour cotisations	200.00
Dons non affectés	5 000.00
Intérêts bancaires	1 000.00
Abandons de créances	500.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	43 200.00
Recettes / juridique	43 000.00
TOTAL DES RECETTES	86 200.00

USM 2...

Aux ex-diocésains.

Avis important concernant l'allocation USM2 dite « précarité »

Les évêques viennent de décider, à compter du 1^{er} janvier 2013, une modification significative des modalités d'attribution de cette allocation. Les tranches d'âge qui existaient depuis sa création au 1^{er} janvier 2000 sont désormais supprimées. En revanche, hélas, les tranches sévères de revenus instituées à compter du 1^{er} janvier 2012 sont maintenues, bien que légèrement revalorisées de 2 % pour 2013. Le montant de base par trimestre validé par la Cavimac est le même pour tous, à l'intérieur d'une même tranche de revenus, quel que soit l'âge (Cf. tableau de bord, page 2).

Tranche A : 10.940 €

Tranche B : 8.752 €

Tranche C : Rien.

On ne parle plus d'allocation « partage » entre 65 et 75 ans ni, non plus, d'allocation « intégralité » au-delà de 75 ans. Il est vrai que ce critère d'âge était injustifié et ridicule.

Nous invitons fortement les nouveaux retraités, ex-diocésains, à faire sans tarder leur demande à l'Union Saint-Martin dès la notification de leur retraite par la Cavimac. Contact :

Mlle Gisèle AGBABOU, Union Saint-Martin, Service des anciens ministres du culte,
agbabou@saintmartin.com.fr, 01 42 22 74 28.

Le groupe de travail TGI / Complément de retraite.

Autres documents annexes au compte rendu d'AG.

1. Bilan et statistiques de la vie associative. Année 2012

La tenue de l'AG est l'occasion de faire un point d'étape sur l'évolution des effectifs de notre association. Cela permet aussi d'en tirer quelques éléments de réflexion sur son avenir.

➤ Évolution des cotisations sur les 5 dernières années

Pour l'année 2012, l'APRC compte **818** adhérents. C'est **11** de moins qu'en 2011.

Catégorie	Évolution des cotisations sur les 5 dernières années					Pour info
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
adhérent	97	114	124	108	101	34
congréganiste	334	332	308	284	277	125
diocésain	379	400	381	367	369	151
ayant droit	55	60	74	69	70	31
sympathisant	1	1	1	1	1	2
info sans objet		1	1			
Total	866	907	888	829	818	343

➤ Les nouveaux adhérents.

Certains arrivent à la faveur de la procédure TGI/USM2. Plusieurs, intéressés par la procédure Tass afin de récupérer leurs trimestres manquants pour une « carrière complète », ont découvert l'APRC grâce aux articles parus dans la presse lors des procès (cour d'appel de Lyon, en particulier). Ils attendent notre aide pour mener à bien une procédure.

Il y a eu **44** nouvelles adhésions.

16 femmes : 12 congréganistes dont 3 issues d'une communauté nouvelle, 4 non AMC.

28 hommes : 22 diocésains ; 3 congréganistes ; 3 non AMC.

➤ Décès et ruptures

Un certain nombre d'adhérents manquent à l'appel à la fin de cet exercice 2012. Pourquoi?

• Les décès.

Il y a eu **17 décès** au cours de l'année 2012. Malheureusement, il n'est pas rare que nous n'en soyons informés que tardivement ou par hasard (envoi du bulletin, lettre de relance...)

• Les ruptures :

1. Les déménagements.

Pour **9** personnes le courrier a été retourné systématiquement. Après enquête auprès du correspondant local, une recherche dans les pages blanches de l'annuaire et une analyse des éléments dont on dispose, ces personnes ont été "mises en rupture".

2. Autres causes identifiées : **22** ont donné une raison au non-paiement de leur cotisation.

2.1. Pour **2** : les parents ne renouvellent pas l'adhésion de leur enfant.

2.2. Pour **2**, le conjoint survivant d'un AMC ne se sent pas du tout concerné par l'association
« J'étais l'épouse de X, je ne me sens pas concernée. »

2.3. **4** veuves au très faible revenu abandonnent.

2.4. **3** sont entrés dans un établissement spécialisé pour le grand âge et la dépendance.

Les frais importants ne permettent pas de faire face à tout.

« Pour des questions d'âge qui m'obligent à changer de domicile en 2012, d'un coût du loyer important, je vous prie de ne plus me compter parmi vos adhérents. »

2.5. **11** disent leur volonté de ne plus adhérer.

« Je continue de vous soutenir par la prière, mais je ne puis plus faire davantage » (E.D. Paris).

« Je ne souhaite plus recevoir ni appel de fonds, ni comptes rendus. Je ne peux pas soutenir toutes les causes. » (V.L. 44). « Je ne souhaite pas renouveler ma cotisation APRC pour 2012.

Vous pouvez donc me rayer de vos listings et cesser vos envois » (M.T. 44).

2.6. Pour tous les autres...

Il s'agit tout simplement du non renouvellement de leur cotisation.

Probablement par négligence. Le tableau ci-dessous montre que l'absence de cotisation pour une année n'est pas définitive.

Cotisations nouvelles ou revenues...					
Catégorie	2009 et pas 2008	2010 et pas 2009	2011 et pas 2010	2012 et pas 2011	2013 et pas 2012
adhérent	25	34	14	10	4
congréganiste	29	21	11	27	4
diocésain	34	15	21	31	4
ayant droit	9	21	5	8	1
info sans objet		1			
Total	97	92	51	76	13

➤ **Le paiement des cotisations au fil des ans.**

Le tableau ci-dessous montre la fidélité des cotisants APRC.

Depuis 8 ans ; le nombre d'adhérents qui ont cotisé 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 fois									
Nombre de cotisations	1	2	3	4	5	6	7	8	Total
Nombre d'adhérents	133	83	112	88	128	137	334	177	1192

Soit un total de **1 192 adhérents** qui ont cotisé au moins une fois depuis 8 ans.

➤ **Qui sont les adhérents de l'APRC ?**

• **La pyramide des âges.**

À partir des données fournies par les adhérents et restituées ici, chacun pourra **tirer des conclusions sur l'avenir de l'APRC.**

Voici la répartition par âge des adhérents qui ont cotisé au moins une fois depuis 2011 (compris), et dont l'année de naissance est connue (pour 69 personnes cette donnée est manquante).

13	adhérents ont	de 21 à 50 ans
23	adhérents ont	de 50 à 60 ans
133	adhérents ont	de 60 à 70 ans
409	adhérents ont	de 70 à 80 ans
236	adhérents ont	de 80 à 90 ans
36	adhérents ont	de 90 à 99 ans

Ce qui fait 169 personnes de 21 à 70 ans contre 681 de 70 à 99 ans !

• **La répartition géographique.**

Là non plus, il n'y a pas d'homogénéité parmi les régions. Les régions qui comptent le plus grand nombre de membres de l'APRC sont : Rhône-Alpes : 157 et Les Pays-de-Loire : 105. Viennent ensuite :

<i>Les régions « riches »</i>	<i>Les régions « moins riches »</i>	<i>Les régions « pauvres »</i>
Île-de-France :..... 89	Midi-Pyrénées et PACA :.... 32	Poitou-Charentes :..... 14
Bretagne :..... 74	Nord-Pas-de-Calais :..... 29	Champagne-Ardenne :..... 7
Aquitaine :..... 50	Languedoc-Roussillon :..... 23	Auvergne :..... 7
Franche-Comté :..... 47	Normandie :..... 25	Limousin et Picardie :..... 3
Bourgogne :..... 42	Alsace-Lorraine :..... 21	Résident à l'étranger..... 14
	Centre :..... 15	

Une question : comment toucher les AMC des régions « les plus pauvres » ?

Voilà un beau sujet de réflexion pour l'année à venir pour le CA et pour la commission "médias".

• **Les ex-membres des communautés nouvelles.**

18 adhérents en sont issus dont **6** de l'Office Culturel de Cluny. Nous savons dans quelle précarité ils se trouvent au jour de la retraite puisqu'ils n'ont aucun trimestre cotisé pour cette période.

• **APRC et Apsecc.**

Ce que l'on sait moins, c'est que l'APRC compte, **environ 30 prêtres** encore dans le ministère. Pour eux c'est une question de solidarité.

« Simple membre associé depuis le début, ...j'ai plusieurs vrais amis parmi les membres de l'APRC et souhaite que des solutions justes soient mises en place pour tous. Gardez courage ! » (G.B. 49)

Parmi eux, **17 sont aussi membres de l'Apsecc** (la statistique mériterait d'être affinée). C'est dire que les liens entre les deux associations sont déjà très étroits, et que nous sommes sans doute complémentaires.

• Une leçon tirée de ces chiffres...

Si l'APRC ne représente qu'une toute petite partie des AMC, comme aime à le rappeler souvent le directeur de la Cavimac, toutes ces données sont une invitation à rester mobilisés :

L'APRC est l'affaire de tous.

La secrétaire, Isabelle SAINTOT, 24 mars 2013.

2. Impressions, témoignages, cris de révolte ou d'indignation...

2.1. Témoignage d'une nonagénaire déterminée.

Cécile LECLERCQ, de Caen, est mal voyante et un peu âgée. Elle s'est rendue à de nombreuses audiences du tribunal au prix de grands efforts. Ne pouvant être présente à notre AG, elle nous écrit ce qui suit.

Née en 1923, je pense qu'il devrait exister une juridiction spéciale pour les gens qui comme moi sont entrés en 1940 comme postulante et novice dans une institution religieuse, puis en sont sortis en 1942.

J'ai travaillé pendant ce temps là comme femme de ménage dans les deux cliniques pour y effectuer des remplacements de personnel et comme sœur cordonnière pour 280 religieuses, en utilisant les vieux pneus abandonnés sur les trottoirs de la ville de Caen, une des villes les plus sinistrées de France !

L'Église institution est coupable de ne pas en tenir compte, pour les droits à pension de retraite, et elle devrait avoir honte de payer deux avocats qui se conduisent comme des voyous.

Ceux et celles qui croient encore ou qui ne croient plus pensent que cette Église est hors la loi car elle ne respecte pas la devise de la France : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Cécile LECLERCQ

2.2. Impressions d'un nouvel élu.

Rémi POTTIER a lu en AG sa lettre de candidature au conseil, et nous l'avons reproduite plus haut. Nouvellement élu, il nous écrit ses premières impressions de l'AG et du conseil.

La Rochelle, le 18 avril 2013

L'assemblée générale de l'APRC est toujours un moment fort pour notre association. C'est une étape importante pour constater l'évolution, le chemin parcouru, le bouillonnement incessant pour coller au mieux à nos objectifs. C'est aussi un moment sympathique pour découvrir une nouvelle région et approfondir nos liens avec des adhérents venus des quatre coins de France.

Pau 2013, comme les AG précédentes, aura fort bien rempli ce rôle. Qui peut nier la richesse de l'APRC dans son parcours, dans le vécu de chacun ?

Pau 2013 marquera pour moi le début d'une participation au CA.

Poussé par mon groupe local à présenter ma candidature au conseil et conscient de n'avoir aucune compétence particulière, j'ai accepté cette responsabilité avec deux convictions :

- *L'APRC doit continuer le combat et n'avoir de cesse de rejoindre les « Ex » isolés, seuls dans leur coin à se débattre avec leurs problèmes.*
- *Ce combat est ce qui nous réunit. La façon de le mener doit être claire. Les turbulences sont possibles, mais il doit être efficace et se réaliser en toute convivialité.*

Et là, je dois reconnaître avoir été pleinement rassuré par notre première réunion de conseil d'administration dans la foulée de l'AG.

Je suis plein d'espoir !

Rémi POTTIER

2.3. On change le capitaine, mais on garde le CAP !

C'est avec une certaine appréhension que j'ai participé à l'assemblée générale de l'APRC. Je savais qu'il y avait du tangage, des échanges de mails pas toujours cordiaux. Il y a toujours incertitude lorsqu'il y a passage de relais(). Or, rien de ce que j'appréhendais ne s'est produit. Il y a eu certainement un sursaut, à cette AG de Pau 2013, pour poursuivre le combat et dépasser quelques antagonismes stériles. À l'APRC nous avons une richesse de compétences qu'il s'agit de mettre en ordre de marche pour poursuivre le chemin tracé, après quelques bifurcations passagères, en jetant un œil sur la boussole pour savoir si nous sommes toujours dans la*

bonne direction et permettre à chacun de garder le bon cap. Le travail accompli par les commissions a été remarquable et il s'agit bien entendu de le poursuivre.

Une piste relativement nouvelle a été ouverte lors de cette AG, c'est le travail qui est amorcé avec l'Apsecc : nous avons à cultiver les convergences pour permettre des avancées qui ne concernent pas seulement les AMC mais aussi tous ceux qui sont dans l'institution. Pour gagner une bataille, encore faut-il être dedans. Si nous pouvons conjuguer nos forces avec d'autres, c'est donner encore plus de vigueur à notre combat et engranger quelques succès sans que l'APRC y perde son âme. C'est tout à fait dans cet état d'esprit que nous engageons un travail avec les confédérations syndicales dans la perspective d'une réforme du régime des cultes tout en prenant en compte les injustices du passé, comme cela est indiqué dans l'orientation N°1.

J'ai par ailleurs beaucoup apprécié le climat convivial et constructif de cette assemblée générale. Alors bon vent au nouvel équipage et rendez-vous à la prochaine AG pour faire un point de situation.

() Un brin d'humour :*

Relais : chevaux de poste frais et placés de distance en distance sur une route pour remplacer les chevaux fatigués

Guy ANDRIOT

2.4. Un week-end à Izeste : agréable, laborieux et fructueux.

Bien des participants à l'AG de Pau avaient « repéré » cette toute nouvelle adhérente arrivée à la faveur de cette « délocalisation ». Le comité de rédaction lui a demandé ses impressions. Sa situation lui impose de conserver encore l'anonymat et nous espérons que nos lecteurs le comprendront. Ceux qui la connaissent la reconnaîtront.

Déjà une semaine que les activités ont repris le dessus depuis l'assemblée générale à Izeste.

Pour moi qui suis nouvelle adhérente, c'était la toute première.

J'ai été très contente de pouvoir y participer et j'ai reçu des informations utiles pour la suite de mon déroulement de carrière.

Cette assemblée générale avait été vraiment bien préparée, merci à tous ceux qui se sentiront concernés.

Le choix de l'endroit aussi était parfait, sauf la météo, mais là, que faire ?...

Peut-être aurions-nous dû donner des œufs aux clarisses...? Dans la tradition des vieilles familles chrétiennes, dont je fais partie, quand on voulait que le soleil soit de la partie, pour une réunion de famille ou un événement important, on portait des œufs aux clarisses les plus proches pour qu'elles demandent au Seigneur, dans leur prière, le beau temps et ça marchait... ou pas ! Les clarisses vivant dans la plus grande pauvreté, ces quelques œufs étaient les bienvenus pour améliorer leur ordinaire !

J'espère bien pouvoir revenir l'année prochaine !

Fafa

2.5. Plus que des impressions... mini compte rendu ?

Pas encore retraité, très engagé dans l'action syndicale et dans les relations entre l'APRC et les syndicats, Michel NEBOUT a participé depuis un an à la commission syndicats et a piloté la toute nouvelle commission « réforme des retraites ». Vous le connaissez par l'article qu'il a écrit pour le bulletin 61 (page 9) : *Réforme des retraites, il y a urgence !* Il nous livre ici un vrai mini compte rendu qui dépasse de simples impressions. Nous le prions de comprendre que nous ayons coupé ce qui est déjà dit ailleurs dans ce bulletin. Le document de référence dont il est question a été élaboré par la nouvelle commission et envoyé à tous les adhérents par l'Internet ou les relais locaux.

Il est consultable ici : <http://www.aprc.asso.fr/nps/article.php?sid=365&mode=&order=0&thold=0>

Malgré un petit nombre de participants présents, cette AG aura été, de mon point de vue, intense, riche en débats et prometteuse d'avenir... J'en ressors assez regonflé, même si je sais que le plus dur reste à faire en ce qui concerne nos objectifs par rapport à la réforme des retraites.

Notre AG se tenait dans un centre de vacances à Izeste, à 25 km de Pau dans la vallée d'Ossau. Dommage que le beau temps n'était pas au rendez-vous, mais dimanche un rayon de soleil nous a permis de découvrir les montagnes alentour.

Arrivé à Izeste le samedi matin, j'ai pu participer à la dernière heure de l'atelier « réforme des retraites » que Paul CHIRAT avait commencé d'animer. Les participants (une dizaine) avaient travaillé sur le document de référence. Voici ce que j'en ai plus personnellement retenu :

- 1) L'importance de mener cette action jusqu'au bout : approfondir le travail en lien avec le professeur Philippe COURSIER, continuer la réflexion entamée avec les syndicats, engager des démarches pour obtenir des rendez-vous auprès des ministères, dans le but d'obtenir une négociation avec les cultes.*
- 2) La nécessité de mobiliser les adhérents et sympathisants, et bien sûr nos partenaires dont en premier lieu l'Apsecc ; cette mobilisation pouvant se traduire par une pétition nationale...*
- 3) L'importance de mener une action collective auprès des parlementaires (députés et sénateurs) qui auront à voter le projet de loi à l'automne...*

Bernard GRASSI a dirigé avec art et compétence les débats de l'après-midi (NDRL : voir plus haut). J'ai été impressionné par le travail et le dynamisme de nos "femmes", comme par les témoignages de celles et ceux qui se sont engagés dans les procès.

Trois autres moments forts ont particulièrement retenu mon intérêt :

- L'appel aux candidatures et les échanges qui s'en sont suivis pour le renouvellement du CA. Pour ma part, j'ai exprimé que je ne ferme pas la porte du CA pour l'an prochain, mais que je souhaite me concentrer en cette année 2013 sur le dossier « syndicats-réforme des retraites ». J'ai proposé de déjà répondre favorablement aux invitations du conseil pour être entendu sur ce dossier...
- Un long moment d'échanges vifs et passionnés, à la demande d'adhérents de l'Ouest, pour revenir sur la démission de Bernard DECONCHE. Ce moment de vérité était nécessaire. Ce temps d'explication qui a eu des prolongements informels jusque tard dans la soirée, était important et il a eu un effet "libérateur". À présent la page est tournée et c'est ce qui compte. Une nouvelle équipe est en place. Personnellement, je suis confiant.
- L'intervention du collègue de l'Apsecc, accueillie positivement par tous. Joseph SAINT-PÉ, en retraçant les évolutions qui ont marqué l'histoire de l'Apsecc, a souligné la volonté actuelle de revenir aux objectifs qui avaient présidé à sa naissance. J'y ai trouvé des signes prometteurs d'une bonne collaboration en prévision du dossier « réforme des retraites ».

Les collègues « BBB » ont pu compter sur Léon LACLAU dont l'affaire avait déjà été bien médiatisée pour attirer d'autres médias. Malheureusement, les chaînes de TV qui devaient venir (F3 et TF1) ont préféré consacrer leur "une" au meurtre du jeune adolescent qui s'est produit dans la région de Pau... événement horrible mais plus médiatique que la réunion de quelques ex curés et bonnes sœurs.

Michel NEBOUT

2.6. Lecture « spirituelle » très applaudie...

Il s'agit de la « leçon des trois tamis ». Hubert PANNEAU a demandé la parole pour faire à l'assemblée ce brin de lecture. Permission accordée, lecture applaudie. Les demandes de parution dans le bulletin ne peuvent, hélas, être satisfaites. Cette leçon se trouve facilement sur l'Internet en tapant « trois tamis ».

3. Il est revenu le temps des... inscriptions aux commissions !

Une grande majorité d'adhérents n'a pas pu se rendre à Pau et s'est fait représenter. Ce bulletin, dont la densité se justifie, leur est particulièrement dédié. Fidèle à son titre, il vous informe de ce qui fait la vie de l'association pour vous la faire mieux connaître et rencontrer ceux qui partagent notre objectif statutaire. Vous vous donnez ainsi les moyens d'exercer une solidarité active dans les régions ou au sein des commissions.

Vous aimez vie associative, échange, réflexion et action ? Alors cette invitation est pour vous !

Une commission vous inspire et vous motive, vous souhaitez lui apporter votre contribution ?

Voici par ordre alphabétique la liste des commissions dont les intitulés et le nombre sont issus à la fois des commissions existantes et des inscriptions recueillies à Pau. Elles seront à redéfinir après fusion ou regroupement utiles.

Indiquer la ou les commissions choisies.

Nom et prénom :

.....

Adresse :

.....

.....

Mail :

.....

Téléphone :

.....

Inscrivez-vous dès à présent auprès de :

Rémi Pottier

Par mail : pottieremi@gmail.com

Ou par voie postale :

36 rue Franck Delmas, 17000 La Rochelle.

Téléphone : 05 46 43 01 54

Ou : 06 49 76 17 59

Numéro alpha	Libellé provisoire	Je coche mes choix
1	Apsecc relations externes	
2	Avref relations externes	
3	Bulletin élaboration et relecture	
4	Bulletin impression et routage	
5	Charte bonne conduite	
6	Communautés nouvelles	
7	Femmes	
8	Juridique	
9	Médias	
10	Réforme retraites	
11	Régions	
12	Site internet	
13	Syndicats	
14	Syndicats / réforme des retraites	
15	U S M 2	

Ainsi se termine ici le compte rendu de « l'AG comme si vous y étiez ! ». Si certains pensent y trouver

« Les actes de l'assemblée générale de Pau 2013 »

Ils ont raison, car si le compte rendu est achevé, les actes se poursuivent par nous tous, adhérents APRC.

Et pour preuve, ce premier acte mis en compte rendu. Nous savons que d'autres suivront !

Dernière minute !

Réforme des retraites 2013

Ce lundi 6 mai, rencontre de la commission avec le professeur Philippe COURSIER

Première réunion de travail de la commission « réforme des retraites » avec le professeur Philippe COURSIER. Le document « Quel avenir pour la CAVIMAC ? » a servi de base à notre analyse de la situation. La rencontre a permis de définir des objectifs et un calendrier de travail en phase avec les projets de réforme du gouvernement.

Ont participé à cette réunion :

Guy ANDRIOT, Jean DOUSSAL, Alain GAUTHIER, Catherina IMBAULT-HOLLAND et Michel NEBOUT.
Paul CHIRAT a été empêché au tout dernier moment pour raison médicale.

L'échange, alimenté par les analyses du professeur Philippe Coursier, a fait ressortir les points forts et les points faibles de notre association. Notre force : les actions judiciaires, nombreuses et variées, qui mettent la pression sur la caisse et les cultes. Il est essentiel de les continuer.

Nos faiblesses : notre manque d'efficacité à faire bouger les « politiques » (l'ensemble des décideurs, y compris les cultes), et notre difficulté à donner une visibilité médiatique à notre action. C'est un point capital, car la généralisation à l'ensemble des pensionnés des acquis des procès ne pourra être obtenue que par la voie « politique ». C'est le seul moyen de dépasser l'obstacle juridique majeur : le principe d'intangibilité des retraites déjà liquidées.

D'où l'urgence de clarifier au plus tôt notre projet et la stratégie qui doit l'accompagner. À partir de notre document, Philippe Coursier se propose de rédiger un argumentaire autour de deux axes :

- la nécessaire amélioration des droits pour chaque assuré,
- les moyens d'améliorer le fonctionnement institutionnel et financier du régime.

Après avoir été examiné par l'ensemble du groupe de travail, cet argumentaire sera présenté au CA de l'APRC du 21-22 mai.

Cette démarche concerne l'ensemble des assurés (les partis et les restés). D'où l'importance de mobiliser

l'Apsecc avec nous, spécialement sur des points où nous sommes en convergence (retraite complémentaire, gouvernance de la caisse, etc...). Deux représentants de l'APRC seront présents à leur CA le 14 mai. Nous prévoyons de leur proposer une rencontre de travail fin mai. Au plus tard mi-juin, nous aurons défini la stratégie et les actions en vue de porter notre projet devant les responsables politiques. L'objectif étant d'obtenir, dans le projet de réforme des retraites de 2013 ou dans le PLFSS pour 2014, un volet « cultes » intégrant les éléments de réforme que nous préconisons.

Durant notre rencontre, la question de l'intégration complète au régime général a été discutée. Cette intégration est souhaitée par beaucoup. Implique-t-elle pour autant la disparition complète de la caisse des cultes ? Ce n'est pas si sûr. Cela peut demeurer une perspective à long terme, mais il y aura nécessairement une phase de transition dans laquelle nous devons réussir à gagner la réforme qui apportera les améliorations souhaitées.

Le calendrier du gouvernement sur les retraites s'accélère ; la concertation avec les partenaires sociaux est prévue les 20 et 21 juin prochains. Nos propositions devront être soumises aux ministères au plus tard à cette date. Il n'y a donc pas de temps à perdre !

Michel NEBOUT

Ils nous ont quittés.

À l'occasion de l'envoi des reçus fiscaux et du bulletin d'inscription à l'assemblée générale de Pau, trois épouses d'AMC nous ont fait part du décès de leur mari.

Joseph THÉVENOT, né en 1933, est décédé en avril 2012 à Lans-en-Vercors. Issu du diocèse de Langres.

Maurice FOURNIER, né en 1931, était du diocèse de Grenoble où il résidait. Décédé assez brutalement le 16 juin 2012, son épouse n'a pas su comment nous contacter à ce moment-là.

François du PLESSIS est décédé mi-mars 2013, à 92 ans, à l'hôpital de la Pitié à Paris des suites d'une opération. Son épouse Thérèse écrit : « François connaissait les risques à cause des antécédents pulmonaires, cardiaques et parkinsoniens. François les a pris car il savait qu'il serait mort lentement avec d'épouvantables souffrances.

Il n'y a pas eu d'acharnement thérapeutique. François parlait de la mort qu'il pressentait. Il était épuisé... Il était prêt à s'envoler. Il a eu une très belle vie toute tournée vers les autres et donne son corps à la science. Faites bien fructifier tout ce qu'il a semé en vous et il restera vivant. L'Eucharistie était au cœur de sa foi : combien il a toujours été heureux de vous inviter à ce partage fraternel. »

Une messe d'À-Dieu a été célébrée le 23 mars 2013 en l'église Notre-Dame des Pauvres d'Issy-les-Moulineaux.

Son livre, *J'ai toujours voulu répondre aux appels*, se trouve ici : <http://www.manuscrit.com/book.aspx?id=9427>

La cotisation de l'adhérent est payable en début d'exercice (année civile) pour en couvrir les frais. Elle donne droit de vote à l'assemblée générale de l'exercice concerné.

L'APRC, association loi de 1901, créée en 1978, « a pour but d'obtenir une retraite convenable pour les personnes qui sont lésées, au regard de leur retraite, du fait d'un engagement religieux antérieur, ou du fait de leur affiliation au régime de protection sociale institué par la loi 78-4 du 2 janvier 1978, actuellement dénommé Cavimac, ou encore du fait qu'elles n'y sont pas affiliées alors qu'elles pourraient ou devraient l'être ».

Toute personne qui soutient cet objectif et veut participer à sa mise en œuvre peut en devenir **adhérent** en payant une cotisation. L'association souhaite aussi le soutien de **sympathisants** ; ce sont d'autres personnes qui, sans vouloir adhérer, veulent cependant apporter leur soutien ou marquer leur solidarité.

Adhérer à notre association c'est la soutenir, mais c'est aussi en accepter les statuts (à demander).

Le montant de la cotisation est indicatif.

Le bulletin de l'APRC est envoyé aux adhérents.

Aucun versement de cotisation ou de don ne peut donner lieu à remboursement.

La loi sur les informations nominatives s'applique à ce formulaire. Pour demander correction ou suppression, écrire à l'adresse ci-contre, ou utiliser la messagerie du site (lien en bas de page).

APRC / Henri GRESSIER

34 RUE DES PAQUIS

08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Tél. : 03.24.59.04.52.

Pour ne pas recopier l'adresse d'expédition ci-dessus, vous pouvez utiliser une enveloppe à fenêtre et plier ici : _____

Veillez trouver ci-joint, un chèque de (entourez ou complétez) : Tarif indicatif : 2013

- | | | |
|-------------------------|--|-------------|
| 1. Adhérents | • Cotisation ordinaire (selon barème proposé par la dernière AG) : | 40 € |
| | • Cotisation minorée : 2 ^{ème} adhésion à la même adresse avec un seul bulletin... | 24 € |
| | • Cotisation hors barème : | € |
| | Une petite cotisation maintient l'adhésion, augmente notre nombre et donc notre représentativité. | |
| | • Don (toujours bienvenu) : | € |
| 2. Sympathisants | • Don (selon possibilités et volonté de soutien) : | € |

Un **reçu fiscal récapitulatif de tous les versements d'une année** est automatiquement envoyé au début de l'année qui suit le(s) versement(s), car le reçu fiscal se rapporte à l'année du (ou des) versement(s).

Voici mon adresse :

Nom et prénom

Téléphone :

Bâtiment ou lieu-dit

Rue

Code postal et commune

Adresse courriel.....

Pour mieux vous connaître et mieux vous défendre

Pour défendre notre cause, nous devons souvent dire qui nous sommes, combien nous sommes, d'où nous venons, quel est notre âge... toujours sous forme statistique et **jamais nominativement**.

Le renseignement de ce formulaire est facultatif mais n'hésitez pas à nous redire ce que vous nous avez déjà dit ou écrit !

Pour tous : Année de naissance

Pour les AMC : Nombre de trimestres à la Cavimac :

Quel est le nom de la « collectivité religieuse » où vous étiez en dernier lieu ?

Diocèse ou Congrégation :

N.B. Un AMC peut adhérer sans aucune référence à son ancienne appartenance culturelle.

Pour être informé rapidement et faire connaître notre action : www.aprc.asso.fr

Notre site comporte une zone « grand public » et une autre réservée aux adhérents qui s'inscrivent.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire, cochez cette case pour obtenir une inscription :